



Rapport sur la solvabilité et la situation financière - SFCR

Exercice 2023

Sommaires

A.	SYNTHESE	4
1.	Activité et résultats.....	4
2.	Système de gouvernance.....	4
3.	Profil de risque	4
4.	Valorisation à des fins de solvabilité.....	5
5.	Gestion du capital.....	5
B.	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	6
1.	Activité.....	6
1.1.	Présentation de la société	6
1.2.	Faits marquants de l'année	7
2.	Performances techniques.....	8
C.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
1.	Informations générales sur le système de gouvernance	12
1.1.	L'assemblée générale	13
1.2.	Conseil d'administration.....	13
1.3.	Le Bureau.....	14
1.4.	Comités et Commissions en place	15
1.5.	La Direction Générale	16
1.6.	Les fonctions clés.....	16
1.7.	La politique et pratique de rémunération	17
2.	Compétence et honorabilité.....	18
2.1	Evaluation de la compétence	19
2.2	Evaluation de l'honorabilité.....	20
3.	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité 21	
4.	Système de contrôle interne	22
1.1.	Les Principes	22
1.2.	Les acteurs du contrôle interne.....	23
1.3.	Organisation générale du Contrôle Interne	23
1.4.	Les objectifs du contrôle interne	25
1.5.	La fonction vérification de la conformité.....	25
5.	Fonction d'audit interne.....	26
6.	Fonction actuarielle	27
7.	Sous-traitance.....	27
8.	Autres informations.....	28

D.	PROFIL DE RISQUE	28
1.	Risque de souscription	28
1.1.	L'exposition au risque.....	28
2.	Risque de sinistralité.....	29
2.1.	L'exposition au risque.....	29
2.2.	Atténuation du risque.....	29
3.	Risques de marché	30
4.	Risques de crédit	30
5.	Risques de liquidité	31
6.	Risque opérationnel	31
7.	Autres risques importants	32
E.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....	32
1.	INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES ACTIFS	32
1.1.	Répartition des placements.....	32
1.2.	Valorisation des actifs incorporels.....	33
1.3.	Créance.....	33
1.4.	Avoirs en banque	33
1.5.	Actifs d'exploitation.....	34
1.6.	Les comptes de régularisation.....	34
2.	Informations sur la valorisation des provisions techniques	34
2.1.	Calcul des provisions comptables Solvabilité 1	34
2.2.	Valorisation des provisions Solvabilité 2	35
2.3.	Comparaisons entre BE de sinistres et provisions comptables pour les sinistres à payer	37
3.	Informations sur l'évaluation des autres passifs	38
3.1.	Provision pour Indemnités de Fin de Carrière.....	38
3.2.	Autres passifs.....	39
4.	Informations sur la valorisation des impôts différés	39
F.	GESTION DU CAPITAL.....	40
1.	Fonds propres éligibles.....	40
2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	40
2.1.	SCR : Présentation des résultats au 31 décembre 2023.....	40
2.2.	MCR : présentation des résultats au 31 décembre 2023	45
2.3.	Couverture du SCR 2023.....	45
3.	Autres informations.....	47
3.1.	Etats financiers au 31 décembre 2023	47
3.2.	QRT publics.....	50

A. SYNTHÈSE

Conformément à la directive Solvabilité II, cette synthèse met en évidence tout changement important survenu dans les différentes thématiques détaillées dans ce rapport.

1. Activité et résultats

L'exercice 2023 est marqué par :

- une forte baisse du chiffre d'affaires (-68%) principalement liée à l'arrêt des programmes spécifiques.
- une dégradation de la sinistralité en lien avec les sinistres supérieurs à 100 000 € et l'impact des événements climatiques.
- Une baisse des frais généraux de l'Union (-22 %) ;
- Une baisse de la participation versée aux mutuelles (-6,8 points) liée à la dégradation des résultats techniques et des conditions de réassurance ;
- le renforcement de la gouvernance initié en 2022 qui s'est poursuivi au cours de l'exercice 2023 à travers notamment l'harmonisation et la mutualisation des moyens humains, matériels et des process, entre l'UNION et ses cédantes.
- le suivi et l'application progressive des demandes formulées dans la lettre de suite émise par l'ACPR ;

Le résultat net affiche un bénéfice de 279k€ venant ainsi renforcer les fonds propres de l'Union.

2. Système de gouvernance

Le Conseil d'administration de la société est composé de quatre administrateurs conformément aux statuts.

La fonction clé audit interne a présenté son rapport sur les travaux réalisés en 2023 lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 4 mars 2024.

Le rapport ORSA (Own Risk Solvency Assessment) présentant l'évaluation interne des risques et de la solvabilité pour l'année 2023 a été validé lors du dernier Conseil d'administration de l'année.

3. Profil de risque

Le profil de risque est détaillé dans la section du rapport et présente les risques majeurs auxquels l'Union est exposée. Sont également présentées dans cette section, les méthodes de mesure et d'atténuation des risques.

Aucune modification significative n'est intervenue sur le profil de risque de la compagnie.

4. Valorisation à des fins de solvabilité

Cette section présente les retraitements effectués entre :

- la valorisation retenue dans les états financiers sociaux établis conformément au cadre réglementaire et aux principes comptables des sociétés d'assurance généralement admis en France. Auxquels s'ajoutent les dispositions du règlement ANC N° 2015-11, modifié par le règlement ANC 2016-12 relatif aux comptes annuels d'assurance, les dispositions du règlement ANC 2014-03 et suivants relatifs au plan comptable général, les articles L 123-12 à L 123-22 du Code de Commerce,
- et la valorisation calculée dans le bilan prudentiel SII, dans le respect des spécifications techniques.

5. Gestion du capital

Pour le calcul de son besoin de capital SII, la société utilise la formule standard, telle que définie dans le Règlement Délégué.

À fin 2023, la couverture du MCR (Minimum de Capital Requis, soit l'AMCR pour UniRé Assurances) est de 251 % contre 247 % en 2022.

La couverture du SCR (Solvency Capital Requirement) est de 165 % contre 157 % en 2022.

B. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1. Activité

1.1. Présentation de la société

UniRé Assurances (« **UniRé** » ou l' « **Union** ») est une Union de mutuelles dommages, créée en 1944, régie par le Code des Assurances. Son siège social est situé 40 rue de la Croix des Hormes à MONTANAY (69250).

Conformément à ses statuts, l'Union a exclusivement pour objet de réassurer intégralement les contrats souscrits par ses mutuelles adhérentes, et donne à celles-ci sa caution solidaire vis-à-vis des assurés et des tiers pour l'intégralité de leurs engagements. Aujourd'hui, l'Union est composée de quatre mutuelles adhérentes :

- OPTIM ASSURANCE dont le siège social est situé 14 Rue Pasteur 01000 BOURG EN BRESSE
- BRESSE BUGÉY dont le siège social est situé 275 Rue Prosper Convert 01440 VIRIAT
- VAL DE SAONE BEAUJOLAIS dont le siège social est situé 26 Impasse de la Mairie 01480 CHALEINS
- SMAB dont le siège social est situé 32 Rue de la Préfecture 21000 DIJON

UniRé permet ainsi à ces mutuelles régionales d'opérer sur le marché de l'assurance dommage en donnant à la fois la capacité financière et les compétences techniques que les mutuelles seules, ne pourraient pas avoir. À ce titre, un traité de réassurance interne est signé entre chacune des mutuelles et UniRé, étant précisé que les agréments sont détenus exclusivement par cette dernière. Après validation par l'ACPR et pour une durée de 5 ans, un nouveau traité de réassurance interne a été mis en œuvre en 2021 pour un effet au 1er janvier 2022.

Mutuelles	Forme Jur.	Siège	Nb d'Agences	Nb Collaborateurs
OPTIM'ASSURANCE	SAM	Bourg en Bresse	2	6
BRESSE BUGÉY	SAM	Viriat	3	2
VAL DE SAONE BEAUJOLAIS	SAM	Chaleins	2	3
SMAB	SAM	Dijon	1	4
UniRé Assurances		Montanay	1	4

UniRé exerce son activité sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« **ACPR** ») dont le siège social est situé 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09 (Tél : 01 49 95 40 00 – web : <https://acpr.banque-france.fr/>).

Les comptes de l'Union sont audités par deux cabinets de commissaires aux comptes :

- Le cabinet MAZARS situé 109 Rue de la Tête d'Or 690006 LYON
- Le cabinet BLONDIN EXPERTISE & CAC situé 335 rue Gentil 69270 Fontaines Saint Martin

Conformément aux articles L 321-1 et R 21-1 du code des assurances, UniRé dispose des agréments pour pratiquer les activités d'assurance relevant des branches suivantes :

- 1 : Accidents
- 8 : Incendie et éléments naturels
- 9 : Autres dommages aux biens
- 13 : Responsabilité civile générale
- 16 : Pertes pécuniaires diverses

L'Union s'inscrit dans le monde mutualiste en assurance dommages, elle distribue principalement les produits suivants :

- Multirisque habitation, immeuble
- Multirisque agricole
- Multirisque professionnel
- Multirisque association
- Multirisque pour les petites communes
- Garantie des loyers impayés

UniRé Assurances a comme objectif, depuis sa création, d'apporter à un sociétariat local, des produits flexibles afin de couvrir tous les besoins des sociétaires en faisant preuve de rapidité, et de proximité. UniRé distribue ses produits uniquement en France métropolitaine et son activité se concentre principalement sur les régions AUVERGNE-RHONE-ALPES et la BOURGOGNE.

À côté des risques sur lesquels UniRé Assurances est porteuse de l'agrément, le groupement utilise les services d'UNIT'EA Groupe, courtier en assurance, dont le capital est détenu à 80% par l'union et ses mutuelles adhérentes. Cela permet ainsi aux mutuelles de proposer aux sociétaires les garanties additionnelles souhaitées (santé/ prévoyance, automobile ...).

L'Union est gouvernée par un Conseil d'administration dont la présidence est assurée par Monsieur Gilles CURT. Monsieur Lionel CHASSIN assure le poste de Directeur Général de la société, et est secondé par M. Vincent ZWENGER, Directeur Général Délégué.

1.2. Faits marquants de l'année

À la fin d'année 2023, UniRé comptait 13 931 sociétaires pour 16 955 contrats.

L'année a été marquée par le contrôle de l'ACPR qui a débouché fin 2022 par une lettre de suite. UniRé a donc tout mis en œuvre pour répondre aux mesures correctives préconisées par cette dernière, et mis en place un plan d'action afin, in fine de se mettre en conformité avec les exigences réglementaires.

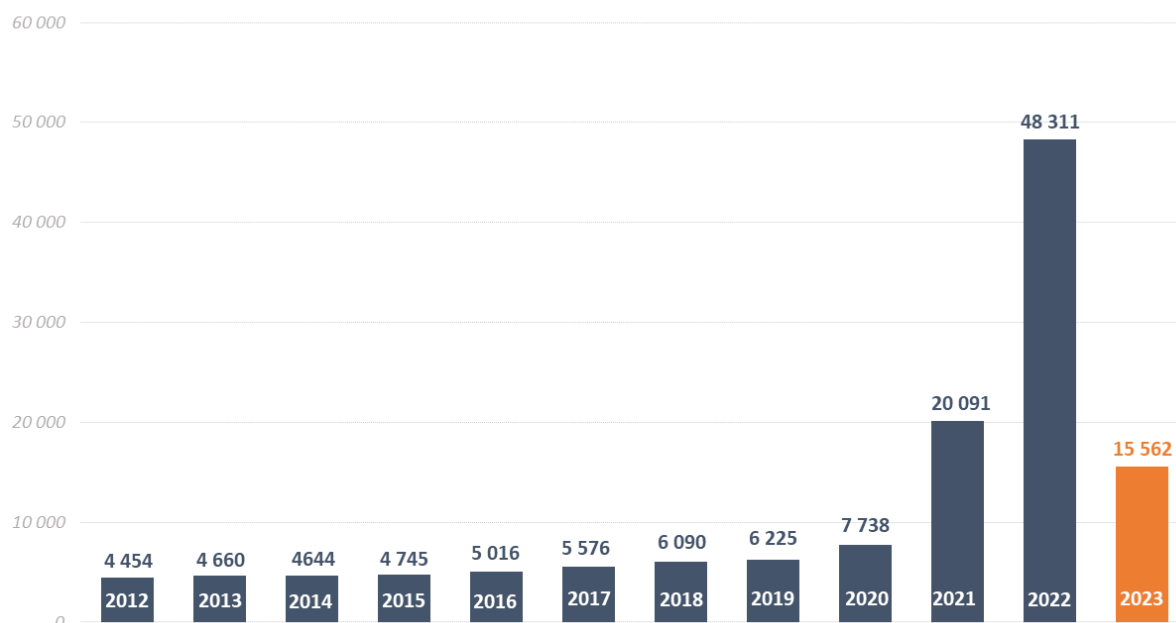
2. Performances techniques

2.1. Chiffre d'affaires

L'exercice 2023 fait apparaître une baisse du chiffre d'affaires de 68 %, pour atteindre 16M€.

Cette baisse s'explique essentiellement par l'arrêt des programmes spécifiques.

Evolution des primes acquises en K€



Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires par grande ligne de business.

Programmes - Données en milliers d'euros	2023	2022	var
Programme historique	7 387	7 806	- 419
Programme Spécifique - RCD	3 786	28 895	- 25 110
Programme spécifique - Risques industriels	606	5 783	- 5 177
Programme spécifique - Risques Immeubles	244	1 535	- 1 290
Programme spécifiques - Pertes pécuniaires	3 539	3 897	- 358
Programme spécifiques - Autres	-	395	- 395
Programme spécifiques - Bijoutiers	-	-	-
Total Général	15 562	48 311	-32 749

2.2. Provisions pour sinistres constituées

Le tableau suivant détaille les provisions pour sinistres constituées par garanties, nettes de prévisions de recours, y compris IBNR (Incurred But Not Reported), IBNER (Incurred but not enough reported) et provisions pour honoraires et frais, en brut de réassurance, sur l'ensemble du portefeuille.

Programmes - Données en milliers d'euros	2023	2022	Var €
PSAP Programme historique	8 848	6 351	2 497
PSAP Programme Spécifique - RCD	6 942	5 035	1 907
PSAP Programme spécifique - Risques industriels	163	1 598	- 1 435
PSAP Programme spécifique - Risques Immeubles	365	299	66
PSAP Programme spécifiques - Pertes pécuniaires	2 711	1 476	1 235
PSAP Programme spécifiques - Autres	6	-	6
PSENM	29 384	30 255	- 872
IBNR	3 674	6 202	- 2 529
Provision d'égalisation	682	585	96
PFGS	120	60	60
Total Général	52 895	51 862	4 277

Les provisions subissent une hausse de 4,3m€, cette hausse s'explique principalement par les effets combinés suivants :

- PSAP programme historique : +2,5m€ notamment liée à la survenance de sinistres graves
- PSAP programme RCD : +1,9m€ (essentiellement des dossiers RC Pro)
- PSAP programme risque industriel :-1,4m€, déboucement de provision favorable
- PSAP programme perte pécuniaire : +1,2m€, essentiellement sur le portefeuille GLI
- Baisse des IBNR/IBNER (-2,5m€), en lien avec l'arrêt des programmes spécifiques fin 2022
 - Programmes spécifiques en run-off :-3m€
 - Programme historique : +0,5m€
- Dotation à la provision d'égalisation : +0,1m€

2.3. Résultats techniques

En 2023, le résultat technique net de réassurance après allocation des produits financiers nets s'établit à 375k€.

Sinistralité :

Programme principal

Une sinistralité impactée par les événements climatiques et les sinistres d'intensité. Pas de dérive observée sur la fréquence. S/P de 98%.

Programmes spécifiques

Une sinistralité en légère hausse liée au vieillissement de ces portefeuilles lancés récemment en partie compensée par le déboucement favorable de dossiers sinistres. S/P de 43%.

Charges d'exploitation (rétrocession de primes et frais généraux) :

La rétrocession d'une partie des primes à nos mutuelles, conformément aux dispositions du traité de réassurance interne, et les frais généraux de l'union s'élèvent à 1 170 K€ et représentent un ratio rapporté aux primes acquises brutes d'environ 7.5 %, en hausse de 0.8 points par rapport à 2022. La baisse du taux conservé par les mutuelles combinées à la baisse des frais généraux de l'Union et de la baisse des primes acquises portée par les programmes spécifiques permet d'expliquer cette stabilité.

Les frais généraux de l'Union sont en baisse de 22%.

Charges d'exploitation - Données en milliers d'euros	2023	2022	var%
Rétrocession de primes	344	2 198	-84%
Frais généraux UniRé Assurances	826	1 045	-21%
Total Général	1 170	3 243	-64%
Primes acquises	15 562	48 311	-68%
Ratio global	7,5%	6,7%	+0,8 points
Ratio hors retrocession de primes	5%	2%	

Cession en réassurance :

Le coût de la réassurance s'élève à 2,4M€ pour l'exercice 2023 avec un taux de cession des primes de 76% contre 90% à fin 2022, baisse liée à l'arrêt des programmes spécifiques (RCD, Risques industriels et Risques Immeuble) fortement réassurés.

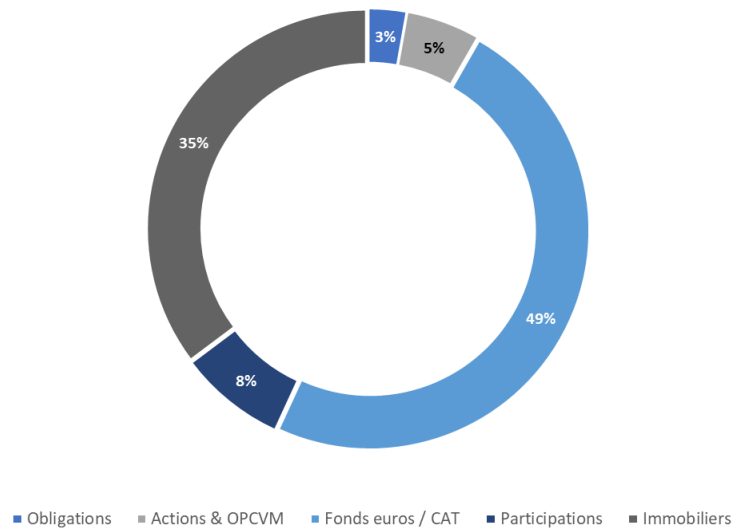
Réassurance - Données en milliers d'euros	2023	2022
Primes cédées	11 800	43 514
Charge de sinistre cédée	7 795	36 133
Commissions de réassurance*	1 576	4 555
<i>*y compris cession commissions de courtage</i>		
Résultat de la réassurance	-2 430	-2 826

3. Performances financières

3.1. Actif général de la compagnie

La valeur de marché du portefeuille de placements s'élève à 6 186 K€ au 31/12/2023 contre 5 072 K€ au 31/12/2022.

Gestion des actifs - VNC au 31/12/2023



3.2. Situation des plus et moins-values latentes

Le montant des plus-values latentes nettes au 31 décembre 2023 s'établit à 1,5 M€.

3.3. Résultats financiers

Le résultat financier net (hors loyers théorique & avant allocation d'une partie des frais généraux) s'élève à 52k€. Il diminue de 57k€ par rapport à N-1, principalement liée à la baisse du rendement du parc immobilier d'UniRé (baisse des revenus locatifs combinée à la réalisation de travaux)

4. Performance des autres activités

Aucune source de revenus et de dépenses, autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement, n'est à noter.

5. Autres informations

Aucune autre information concernant l'activité et les résultats de l'union n'est à noter.

C. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Informations générales sur le système de gouvernance

UniRé Assurances a mis en place un système de gouvernance qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système repose sur une structure organisationnelle transparente, avec une répartition et une séparation appropriée des responsabilités.

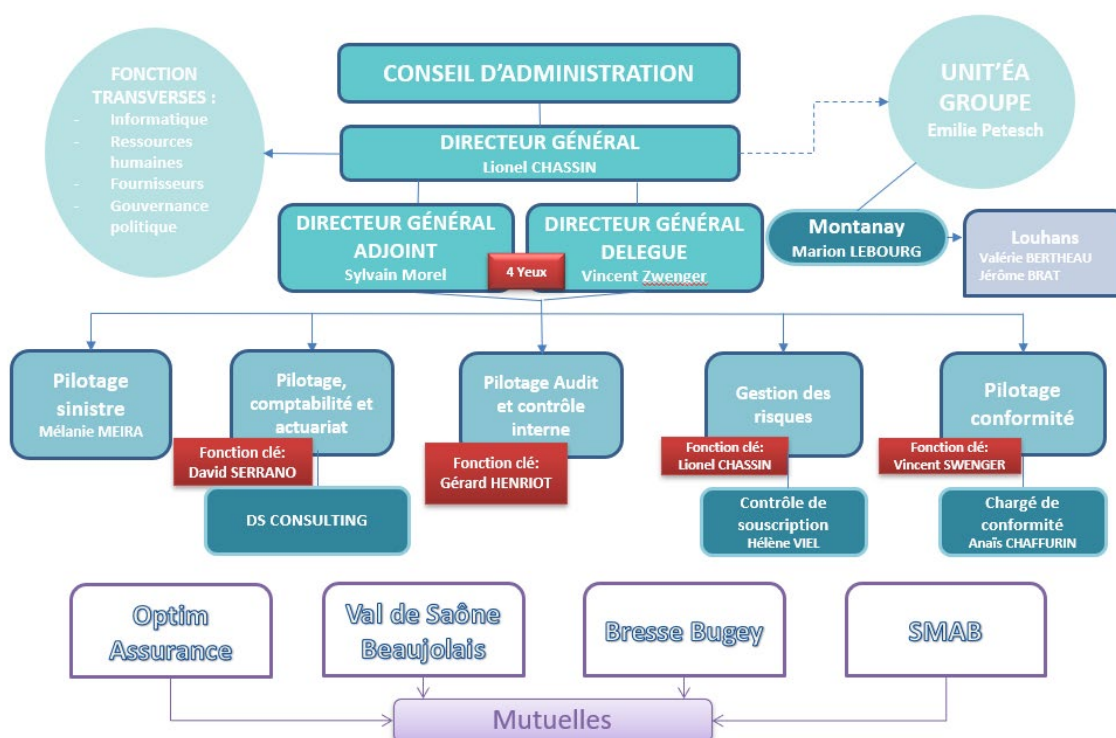
Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité II, la responsabilité du Conseil d'administration a été renforcée. Les 4 fonctions clés, désignées en application de la directive Solvabilité II, viennent faciliter les prises de décisions du Conseil d'administration.

Ainsi, la gouvernance d'UniRé Assurances se structure autour :

- du Conseil d'administration
- de la Direction générale
- de 4 fonctions clés : fonction Actuarielle, fonction Gestion des risques, fonction Vérification de la conformité, fonction Audit interne

La gouvernance repose sur une séparation des pouvoirs entre gouvernance exécutive et opérationnelle. Cette structure comprend également un dispositif de transmission des informations à travers des comités et des remontées au Conseil d'administration.

ORGANIGRAMME POLITIQUE



1.1. L'assemblée générale

➔ Composition

Conformément aux Statuts d'UniRé, l'assemblée générale se compose uniquement des présidents des sociétés d'assurance mutuelles adhérentes à condition que leur traité de réassurance ne soit pas résilié à cette même date.

Les vice-présidents des sociétés d'assurance mutuelles adhérentes peuvent participer avec une voix consultative.

➔ Attributions

Cette assemblée entend l'exposé des comptes du dernier exercice et les rapports réglementaires présentés par le Président du conseil d'administration, les commissaires aux comptes et le rapport du directeur général sur la situation d'UniRé.

Elle arrête définitivement les comptes d'UniRé, décide de l'affectation du résultat et statue sur tous les intérêts sociaux.

Elle peut modifier dans toutes leurs dispositions les statuts.

➔ Fréquence des réunions et lieu de réunion

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et la réunion se déroule en général au siège social d'UniRé.

1.2. Conseil d'administration

➔ Composition du Conseil d'Administration

Conformément à ses statuts, UniRé est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de droit ès qualité, le Président en exercice de chaque mutuelle adhérente à UniRé. Ils sont remplacés dès qu'ils ne remplissent plus cette condition.

Le Directeur Général d'UniRé assiste aux séances du Conseil d'Administration et aux réunions de l'Assemblée Générale, mais avec une voix consultative uniquement. Il remplit ou délègue les fonctions de Secrétaire du Conseil. Le Directeur Général Délégué participe également aux Conseils avec voix consultative. Ceci permet d'assurer le principe des 4 Yeux vis-à-vis de la directive Solvabilité II.

Chaque année, à la première séance qui suit l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, à la majorité des suffrages, un Président et peut nommer jusqu'à deux Vice-présidents. Le Président et le(s) éventuel(s) Vice-président(s) peuvent toujours être réélus.

➔ Attributions du conseil d'administration

Le Conseil d'administration :

- détermine les orientations générales d'UniRé,

- prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement d'UniRé et règle par ses délibérations, les affaires qui le concernent.
- nomme et révoque le Directeur Général d'UniRé, et sur proposition de ce dernier, les cadres de Directions. Il fixe la rémunération du Directeur Général et les modalités de son contrat de travail.
- nomme également les dirigeants effectifs qui sont soumis à l'appréciation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis à leur examen.
- fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité
- garant du strict respect du traité de réassurance interne et des statuts en vigueur de la structure. En cas de non-respect, il pourra prendre toutes décisions utiles de manière à faire cesser ou atténuer cette irrégularité.

Le conseil d'administration peut également conférer à un ou plusieurs, tout mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

➔ Fréquence des réunions et lieu de réunion

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les besoins de la Gouvernance d'UniRé, et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois en réunion de conseil.

Les réunions du Conseil d'Administration d'UniRé se déroulent, en général, au Siège Social d'UniRé.

1.3. Le Bureau

Le bureau est une instance permettant de préparer le prochain conseil d'administration et notamment son ordre du jour. Il permet aussi d'échanger sur les principaux événements intervenus et les sujets nécessitant une prise de décision lors du conseil d'administration et plus généralement c'est la première instance où sont évoqués les sujets et événements majeurs.

Le bureau est normalement composé du Président d'UniRé ainsi que son vice-président, et le directeur Général ainsi que ses cadres.

Cependant, compte tenu de la petite taille d'UniRé et du Conseil d'Administration, constituer un Bureau reviendrait à faire un Conseil d'Administration avant le Conseil d'Administration en amont. Il a donc été décidé de ne pas faire de bureau au sein d'UniRé.

Le Directeur rencontre aussi souvent que nécessaire le Président pour gérer les aspects importants entre deux Conseils d'administration. Le Président communique avec les administrateurs autant que nécessaire entre deux Conseils d'administration.

1.4. Comités et Commissions en place

Afin d'aider le conseil d'administration dans la réalisation de ses attributions, plusieurs commissions/comités ont été mis en place avec pour chacun des missions précises. Les commissions sont faites en amont des conseils d'administration ce qui permet d'aborder les sujets de fond et de faire des propositions que le Conseil d'Administration qui suit les entérine ou pas. Il convient de noter que le Conseil reste seul juge des décisions à prendre.

➔ **Commission des actifs (immobilier et placements financiers)**

Cette commission se réunit afin de procéder à la bonne gestion et au suivi du Parc Immobilier, Forêts et Etang d'UniRé Assurances.

Elle est composée des administrateurs et du Directeur Général et les réunions peuvent se dérouler par téléphone si l'urgence l'exige.

Cette commission a pour responsabilités le suivi et l'arbitrage des placements financiers, des valeurs mobilières d'UniRé Assurances dans le respect de la politique de placement validée en conseil d'administration. Elle se réunit une fois par an, et à chaque fois que des décisions doivent être prises.

➔ **Comité Contrôle Interne et Audit interne**

➤ Comité d'audit interne

Conformément aux statuts d'UniRé, le comité d'audit a notamment pour mission de suivre les questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il se réunit à minima trois fois par an.

Aujourd'hui, il est composé du responsable de la fonction clé audit interne, M. HENRIOT Gérard et de M. DRUGUET, vice-président de la mutuelle OPTIM ASSURANCE.

➤ Le comité contrôle interne

Ce comité est composé du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Il a pour but de préparer les documents nécessaires à l'audit de 2ème niveau et de les analyser pour que le responsable de la fonction clé puisse ensuite s'assurer que la souscription a été réalisée correctement.

➔ **Comité Sinistres**

Lorsque cela est nécessaire, UniRé réunit les directeurs pour travailler sur les modalités de paiement des sinistres et notamment les applications principales de vétusté, franchises, règles proportionnelles.

UniRé réalise également des audits terrains sur les sinistres délégués aux mutuelles afin d'assurer une bonne maîtrise de nos processus de gestion des sinistres.

Ensuite, il analyse et se positionne sur les dossiers soumis par la gestionnaire sinistre.

Enfin, il valide les règlements indemnitaires supérieurs à 3 000 €.

→ **Comité produit**

Il est en charge de l'étude et de l'uniformisation des produits MRH, PNO, MULTI-IMMEUBLE d'OPTIM/BRESSE BUGÉY/VAL DE SAONE BEAUJOLAIS/SMAB avec la création de nouveaux contrats harmonisant la souscription au sein d'UNIRE.

→ **Comité souscription**

Il est chargé de la validation des demandes de dérogations de souscription émanant des cédantes, et de l'acceptation des risques.

→ **Comité informatique**

Il est chargé du suivi, de la programmation et de l'amélioration du progiciel GIGAM.

→ **Comité financier**

Il est chargé du suivi, et de l'analyse de la politique des placements.

→ **Comité communication et commercial**

Il est chargé d'effectuer une veille et un contrôle sur les articles de presse, et la valorisation de l'image de la société.

1.5. La Direction Générale

La Direction Générale d'UniRé est assumée sous le contrôle du conseil d'administration, et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le conseil et portant le titre de Directeur Général.

Les attributions du Directeur Général sont décrites dans l'article 26 des statuts d'UniRé.

En sus, du Directeur général, un directeur général adjoint est nommé afin de seconder le Directeur Général dans l'exercice de ses missions, et conformément au principe des « quatre yeux ». L'actuel directeur général adjoint étant en longue indisponibilité pour raison médicale, il a été décidé de la nomination d'un directeur général délégué.

1.6. Les fonctions clés

Afin, d'apporter compétence et indépendance entre toutes les fonctions, il a été décidé de nommer un membre différent par fonction clé.

Fonction clé gestion des risques	M. Lionel CHASSIN	Directeur Général d'UniRé Directeur de la mutuelle OPTIM ASSURANCE	Depuis le 18/11/22 Validé par l'ACPR le 08/03/23
Fonction clé audit interne	M. Gérard HENRIOT	Vice-Président d'UniRé Président de la mutuelle SMAB	Depuis le 18/11/22 Validé par l'ACPR le 08/03/23
Fonction clé vérification de la conformité	M. Vincent ZWENGER	Directeur général délégué Directeur de la mutuelle SMAB	Depuis le 19/12/22 Validé par l'ACPR le 08/03/23
Fonction clé actuarielle	M. David SERRANO	Gérant de la société DS Consulting Ancien Directeur Financier d'UniRé	Depuis le 18/11/22 Validé par l'ACPR le 08/03/23

1.7. La politique et pratique de rémunération

La politique écrite sur la rémunération a été écrite en 2017 et concerne uniquement les salariés d'UniRé.

1.7.1. Les principes de la politique de rémunération

La politique est établie de manière à permettre une gestion saine et efficace des risques, et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de l'organisme d'assurance. Elle participe à la protection des intérêts des assurés en les protégeant de toute prise de risque excessive et d'éventuels conflits d'intérêts.

1.7.2. Critères de performances individuelles et collectives

La rémunération est fixe sur 13.5 mois conformément à la convention applicable au secteur de l'assurance.

Depuis 2016, il existe un intéressement qui se base sur des critères de productivité spécifiques et à des conditions fermes.

Il n'existe pas de rémunération particulière pour l'exercice de la fonction des quatre yeux, ou des fonctions clés.

Chaque année, en cohérence avec les résultats d'UniRé et les performances de chaque collaborateur, une révision des rémunérations est faite par le conseil d'administration sur recommandation du directeur général.

- Rémunération des administrateurs

Conformément à l'article R 322-55-1 du code des assurances les fonctions d'administrateurs sont gratuites. Cependant, il a été décidé par le conseil d'administration de la prise en charge par UniRé des frais kilométriques dépensés pour l'exercice de leur mission chez UniRé.

- Rémunération du président du conseil d'administration

Conformément aux statuts d'UniRé, le conseil d'administration a la possibilité d'allouer une indemnité compensatrice lorsque les travaux effectués le méritent.

1.7.3. Description des principales caractéristiques des régimes de retraite

Il existe au sein d'UniRé une complémentaire d'assurance prévoyance et un régime de retraite qui est le même pour tous les salariés d'UniRé.

2. Compétence et honorabilité

Nous avons créé la politique écrite « Compétences et Honorabilité » en 2018. Elle prend en compte les obligations individuelles des personnes afin de garantir une diversité des connaissances, des qualifications et des expériences pertinentes permettant à UNIRE d'être gérée de manière professionnelle.

L'exigence de compétence et d'honorabilité est demandée aux principales personnes qui organisent le système de gouvernance, c'est-à-dire les personnes faisant parties des organes de direction et les responsables des fonctions clés.

Les personnes visées par ces exigences sont :

- Les administrateurs et le président du conseil d'administration
- Le directeur général
- Le directeur général adjoint et le directeur général délégué
- Les responsables de fonctions clés au sens de la directive Solvabilité II.

La société doit veiller à ce que le responsable d'une fonction clé ait les caractéristiques suivantes :

- Libre d'influence et indépendant dans le cadre de sa fonction,
- Disposant de ressources, autorité et expertise pour communiquer avec tout membre du personnel à leur initiative,
- Ayant un accès non restreint à l'information,

- Ayant un lien direct avec le conseil d'administration,
- Ayant pour l'audit interne la possibilité d'alerter l'ACPR,

2.1 Evaluation de la compétence

2.1.1 Compétence individuelle : Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés

UniRé étudie attentivement le curriculum vitae des candidats dans le but d'analyser ses diplômes, ses qualifications et ses expériences professionnelles. La personne doit avoir des connaissances suffisantes dans le domaine assurantiel. Les curriculum vitae retenus par UniRé sont ensuite étudiés par le conseil d'administration, et c'est à ce dernier que revient la décision de nomination.

À la demande d'UniRé, les dirigeants effectifs, et les responsables des fonctions clés remettent leur curriculum vitae.

- Les dirigeants effectifs :

Pour les dirigeants effectifs, il est exigé que la personne ait des compétences managériales et des connaissances générales sur le marché de l'assurance, les stratégies d'entreprise, le modèle économique, les systèmes de gouvernance, l'analyse financière, prudentielle solvabilité 2 et actuarielle.

- Les fonctions clés :

Les compétences exigibles sont exposées aux articles 269 à 279 du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 :

- ❖ Fonction actuarielle : connaissance actuarielle et financière, calcul des provisions mathématiques, avis sur la politique de souscription et la politique de réassurance de la société. Aujourd'hui, la fonction actuarielle est sous-traitée à la société DS Consulting et Actuelia Conseils.
- ❖ Fonction gestion des risques : compétences pour gérer les risques relatifs à la souscription, provisionnement, gestion actif-passif, investissements, gestion du risque de liquidité et de concentration, gestion des risques opérationnels et stratégiques et les techniques d'atténuation des risques. Elle nécessite également des compétences pour auto-évaluer la société et rédiger des rapports.
- ❖ Fonction vérification de la conformité : compétence pour la mise en place de procédures pour se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- ❖ Fonction audit interne : compétence pour mener des travaux d'audits afin d'améliorer la société.

2.1.2 Compétence collective

UniRé veille à ce que les membres du conseil d'administration soient suffisamment informés sur tous les domaines clés de la société à savoir : les modalités de réassurance, de conformité, d'actuariat, de gestion des risques, les dispositions principales sur la réglementation solvabilité II, la comptabilité et les arrêtés de comptes, les frais généraux.

Chaque administrateur doit fournir à UniRé avant sa nomination, et si nécessaire au cours de l'exercice de son mandat, un curriculum vitae à jour afin de vérifier ses diplômes, ses qualifications et ses expériences professionnelles.

2.1.3 Formation

Le Directeur Général veille à ce que des formations soient dispensées de manière régulière aux administrateurs. En conseil d'administration, des PowerPoints sont produits pour expliquer les points importants de la manière la plus claire, et la plus formatrice possible.

En 2023, les responsables de fonction clés, le vice-président d'UniRé, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont fait une formation Solvabilité II dans le cadre de leur nomination. Cette formation a été dispensée par l'organisme CARITAT.

2.2 Evaluation de l'honorabilité

L'honorabilité d'une personne relève de son honnêteté, de son passé personnel et professionnel et de son expérience en tant qu'administrateur, dirigeant effectif, ou responsable d'une fonction clé.

Il convient de prendre en compte des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel, et sa conduite professionnelle. L'ensemble de ces éléments doit être en adéquation avec une bonne conduite et une gestion saine de l'entreprise.

Il convient de se renseigner sur l'expérience passée des dirigeants effectifs, responsables de fonction clés et administrateurs. En effet, la personne ne doit pas avoir occupé dans le passé un poste de dirigeant effectif ou de responsable de fonction clé dans une entreprise au moment où l'entreprise en question a fait faillite.

Il ne doit pas y avoir de conflits d'intérêts ainsi la personne ne doit pas détenir des intérêts, de l'influence ou du capital dans une société avec laquelle UniRé serait en relation d'affaires.

Afin de vérifier et de s'assurer de l'honorabilité des personnes concernées par ces exigences, UniRé demande à ce que lui soit remis avant toute nomination, et ensuite une fois par an :

- L'extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de 3 mois à la date de la demande
- Une attestation sur l'honneur d'honorabilité
- Pièces d'identité

3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La gestion des risques est prévue à l'article 44 de la directive Solvabilité II laquelle dispose que « les entreprises d'assurance et de réassurance mettent en place un système de gestion des risques efficace, qui comprenne les stratégies, processus et procédures d'information nécessaire pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels elles sont ou pourraient être exposées ainsi que les interdépendances entre ces risques ».

Nous sommes une petite structure qui par définition n'a pas la volonté de prendre des risques nécessitant des marges financières élevées. Nous opérons depuis 1944 sur ces principes. Les membres du Conseil d'Administration d'UniRé ont une grande conscience de leur responsabilité vis-à-vis d'un sociétariat fidèle, qui croit en nous et qui compte sur notre image de réactivité, compréhension et traitement sur mesure de leur dossier.

Aussi, afin de sécuriser nos activités, notre réassurance est liée à des mécanismes externes avec des limites de souscription très pointues par risque, par plein de souscription, et par garanties.

Les risques sont évalués chaque année lors du processus ORSA. En effet, l'ORSA est un processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité par la société. Il illustre la capacité d'UniRé à identifier, mesurer, et gérer les éléments de nature à modifier sa solvabilité ou sa situation financière.

Ce processus est réalisé annuellement ou lors d'une évolution notable de son profil de risque, et est soumis au conseil d'administration d'UniRé.

Ce processus permet à l'Union d'évaluer :

- Son besoin global de solvabilité
- Le respect permanent aux exigences réglementaires concernant la couverture du MCR, du SCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques
- L'écart entre le profil de risque de l'entreprise, et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

En conformité avec ce que prévoit la directive, le système de gestion des risques et l'évaluation comprend les domaines suivants :

- La souscription et le provisionnement
- La gestion actif-passif
- Les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires
- La gestion du risque de liquidité et de concentration
- La gestion du risque opérationnel
- La réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque

Le responsable de la fonction clé gestion des risques est le directeur général d'UniRé, M. CHASSIN Lionel. Compte tenu de la taille de la structure d'UniRé et du principe de proportionnalité, l'ACPR ne s'est pas opposé à la nomination du directeur général d'UniRé à cette fonction.

Il travaille en étroite collaboration avec la fonction actuarielle qui est en charge notamment conformément à l'article 48 de la directive précitée de la modélisation des risques sous-tendant le calcul

des exigences de capital. Le Directeur Général travaille ainsi de concert avec Actuelia pour l'intégration des travaux actuariels.

La fonction gestion des risques doit communiquer au conseil d'administration les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants. Il doit aussi communiquer des informations sur d'autres domaines de risques spécifiques de sa propre initiative ou à la demande du conseil d'administration.

Le Directeur Général et la société d'actuariat travaillent en collaboration étroite avec les réassureurs pour partager les affaires nouvelles lorsque celles-ci présentent des aspects rares ou potentiellement avec aggravation / spécificité difficile à évaluer.

De la même manière, nos investissements ont toujours été en grande majorité dans de l'immobilier et des placements sans risque et avec un profil de risque très prudent.

4. Système de contrôle interne

UniRé définit le système de Contrôle Interne comme l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent notamment :

- Le respect des politiques de gestion,
- La sauvegarde des actifs,
- La prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le système mis en place doit s'identifier à un processus d'amélioration continue de la traçabilité et de la performance.

1.1. Les Principes

Les fonctions de contrôle sont organisées autour de trois principes : Prévention, Indépendance et Responsabilités. Actuellement, UniRé est organisée autour d'un Groupement de Mutuelles, qu'elle réassure à 100% conformément aux Traités de réassurance signés avec ses cédantes. Seule, UniRé possède les agréments nécessaires à l'exercice de l'assurance sur les branches confiées.

L'outil informatique et des procédures écrites doivent permettre d'approfondir les trois principes évoqués :

- **La Prévention** : ce principe sera mis en œuvre au travers de la généralisation des contrôles le plus en amont possible de l'acte de gestion et de développement d'une organisation qualité tournée vers le sociétaire.
- **L'Indépendance** : L'audit interne sera pris en charge par une personne totalement indépendante des activités auditées.

- **La Responsabilité** : La responsabilité des différents intervenants sera clairement définie, tant au niveau des opérations de gestions que des contrôles internes, afin d'apporter une couverture exhaustive des risques et un niveau de sécurisation élevé.

1.2. Les acteurs du contrôle interne

➔ Rôle de la fonction clé et du comité contrôle interne

M. HENRIOT Gérard est responsable de la fonction clé d'audit interne.

Il convient de rappeler qu'un comité d'audit existe dans le but de seconder la fonction clé « audit interne » dans la réalisation de ses actions. Ce comité se réunit aussi souvent que nécessaire afin de discuter de l'avancer des audits, et de la mise en place de ceux-ci. Ce comité est composé de 2 membres :

- Le responsable de la fonction clé « audit interne », M. HENRIOT Gérard
- Le Vice-président d'Optim Assurance, M. DRUGUET Thierry

Le Directeur Général de l'Union, M. CHASSIN Lionel et le Directeur Général adjoint M. ZWENGER Vincent, tous deux membres du comité « contrôle interne », sont systématiquement invités afin de faciliter la mise en place des audits et des mesures correctives nécessaires.

Le comité de contrôle interne a pour but de préparer les documents nécessaires à l'audit de 2ème niveau et de les analyser pour que le responsable de la fonction clé puisse ensuite s'assurer que la souscription a été réalisée correctement.

➔ Rôle du conseil d'administration

À chaque réunion du conseil d'administration, la fonction clé audit interne l'informe du suivi des contrôles réalisés et les dysfonctionnements relevés qui en découle.

Au début de l'année, la fonction clé présente le rapport d'audit récapitulatif des contrôles réalisés durant l'année écoulée, et énonce ses recommandations. Il informe également le conseil d'administration du plan d'audit pour l'année suivante. Ce plan est ensuite soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration détermine quelles mesures doivent être menées en suite de ces contrôles, et veille à leurs bonnes applications par l'Union et les mutuelles.

1.3. Organisation générale du Contrôle Interne

L'organisation des contrôles s'établit sur l'ensemble des fonctions opérationnelles du Groupement, à savoir :

- Les responsabilités de la Direction / Gouvernance,

- La surveillance de la souscription,
- La gestion des sinistres complexes et la surveillance des dossiers de fréquence,
- Les ressources humaines,
- La réassurance externe,
- Les outils informatiques,
- La comptabilité, finance, les achats,
- La maîtrise des processus,
- Les actions correctives et préventives,
- La formation,
- La surveillance des activités sous-traitées (devis, contrats, facturation, encaissement, impayés, déclaration de sinistres, comptabilité, courtage et actuariat...)
- Les techniques statistiques / reporting,
- La fraude et Conformité (notamment mise en place de Solvabilité II)

Les Mutuelles pratiquent l'autocontrôle pour l'ensemble de leurs activités tout au long de l'année. Ce contrôle s'appuie sur :

- La connaissance qu'ils ont de leurs procédures,
- L'évaluation périodique des compétences par la hiérarchie,
- La formation continue programmée tous les ans,
- Les audits internes qui vérifient le respect des procédures et la réalité de la recherche de l'amélioration continue.

Ces contrôles croisés participent notamment à la détection des éventuelles fraudes de gestion ou de comptabilisation et non-respect des obligations.

Conformément à la législation en vigueur, UniRé s'est doté de trois niveaux de contrôle avec un suivi régulier.

Les contrôles permanents de 1er et 2ème niveau donnent lieu à un audit annuel.

- **Contrôle permanent de 1er niveau :**
 - Contrôleur : Directeurs des mutuelles
 - Périmètre de l'Audit : Souscription (impayés, retours des pièces signées, portefeuille risques à suivre) et sinistres (dossiers importants, anciens dossiers, réclamations).
- **Contrôle permanent de 2ème niveau**
 - Contrôleur : Comité contrôle interne avec le soutien de MME VIEL Hélène
 - Périmètre de l'Audit : Audits ciblés sur la souscription des risques atypiques, la vérification et l'analyse des risques autorisés pouvant générer des conséquences néfastes sur le ratio S/P ou avec les réassureurs.
- **Contrôle périodique : 3ème niveau**
 - Auditeurs : Personne extérieure, expert sinistre, consultant (sous réserve de l'accord du responsable de la fonction clé Audit Interne).

- Périmètres de l'Audit : Défaillance importantes relevées par les audits précédents (contrôle du bon respect des procédures, des politiques écrites dans le cadre de la fonction conformité, lutte anti blanchiment, ...)
- Fréquence : Une fois par an minimum

Les commissaires aux comptes exercent un contrôle sur certaines activités de l'Union et des mutuelles, dans le cadre de leur mandat légal.

1.4. Les objectifs du contrôle interne

Le système de contrôle interne permet à l'Union de vérifier que les mutuelles appliquent correctement les instructions techniques de souscription et que le traitement des réclamations soit effectué dans le respect des procédures internes. Ils servent plus généralement à assurer la bonne conformité des opérations.

Il sert également à prévenir et à avertir les mutuelles des risques de sous provisionnement des dossiers sinistres, de sous tarifications et de mauvaises applications des garanties.

Il permet aussi à l'Union de surveiller la bonne application de toutes les exigences réglementaires et internes.

1.5. La fonction vérification de la conformité

Cette fonction est prévue à l'article 270 du Règlement européen 17/01/2015 et repris à l'article R. 354-4-1 du code des assurances qui énonce que « La fonction de vérification de la conformité a notamment pour objet de conseiller le directeur général ou le directoire ainsi que le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance à leur exercice.

Cette fonction vise également à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de conformité ».

Cette fonction a donc pour objet d'identifier, de suivre, d'analyser les impacts des (potentielles) nouvelles obligations applicables à l'entreprise. Elle doit donc se tenir informée des différentes actualités assurantielles et jurisprudentielles.

Elle s'assure du bon respect des dispositions légales et réglementaires au sein de l'entreprise ainsi que le respect des procédures internes mises en place. À cette fin, elle définit des programmes de contrôle qui porteront sur un thème spécifique lié à la conformité de l'entreprise, puis les mettra en œuvre. En outre, elle collecte et analyse les incidents qu'elle a identifiés pour ajuster son dispositif de conformité.

Elle produit des rapports, procédures, politiques écrites afin de répondre aux exigences législatives et réglementaires sur le volet conformité.

Aussi, elle dispose de la possibilité d'alerter les organes de direction, ou l'ACPR, et a un accès non restreint à l'information.

Aujourd'hui, la fonction clé est assurée par M. ZWENGER Vincent et est aidée dans la réalisation de ses missions par une juriste Mme Anaïs CHAFFURIN. Aussi, UniRé travaille en collaboration avec le cabinet d'avocats PwC Sociétés d'Avocats qui lui apporte ses compétences dans la mise en conformité de la structure.

5. Fonction d'audit interne

Une politique écrite d'audit interne a été rédigée et validée en Conseil d'Administration en date du 1er Décembre 2017 et est revue régulièrement depuis.

Les missions du responsable de l'Audit Interne sont définies à l'article 47 de la Directive Solvabilité II et à l'article 271 du Règlement Délégué de la Commission européenne. Il est notamment chargé :

- D'établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
- Adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités
- Emettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits et soumettre au moins une fois par an au conseil d'administration un rapport écrit contenu ses constatations et recommandations
- S'assurer du respect des décisions prises par le conseil d'administration sur la base des recommandations émis dans le rapport

Aussi, et si nécessaire la fonction audit interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit.

La fonction clé audit interne a pour mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne.

Il assure à la gouvernance (Conseil d'Administration, Direction Générale) le bon fonctionnement de l'entreprise par le biais d'audits exercés sur différentes fonctions et différents aspects.

Conformément à l'article 47 de la directive précitée « Toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne est communiquée à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, qui détermine quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et qui veille à ce que ces actions soient menées à bien ».

Il communique au Conseil son plan d'audit et lui soumet au moins une fois par an un rapport écrit avec ses constatations, ses recommandations et l'état d'avancement des plans d'actions.

6. Fonction actuarielle

Cette fonction a pour mission de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques
- Informer le conseil d'administration de la fiabilité du caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- Superviser le calcul des provisions techniques visées à l'article 82 de la directive Solvabilité II
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visés par l'article 44 de la directive Solvabilité II, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu au chapitre VI, section 4 et 5, et pour ce qui concerne l'évaluation visée à l'article 45 de la directive précitée.

Cette fonction est aujourd'hui sous-traitée à l'entreprise DS Consulting dont le gérant est l'ancien Directeur financier d'UniRé.

La fonction actuarielle considère que les dispositions prises en matière de réassurance actuelle d'UniRé apparaissent globalement adéquates et cohérentes avec les besoins de l'activité de la Mutuelle ainsi que sa politique de souscription et les risques acceptés.

7. Sous-traitance

Une politique de « sous-traitance » a été mise en place en 2017, et est actuellement en cours de révision.

La gestion du risque lié à la sous-traitance est encadrée par les articles 38 et 49 de la Directive Solvabilité II (2009/138/CE).

L'article 13 alinéa 28 de la Directive définit la sous-traitance comme étant : « un accord, quelle que soit sa forme, conclue entre une entreprise d'assurance ou de réassurance et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, en vertu duquel ce prestataire de services exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à la sous-traitance, une procédure, un service ou une activité, qui serait autrement exécuté par l'entreprise d'assurance ou de réassurance elle-même ».

Des précisions sont aussi données dans l'article 274 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014. Des indications sont également présentes au sein des orientations relatives au système de gouvernance.

Les bénéfices attendus d'une activité externalisée sont variés : recherche de flexibilité, maîtrise des coûts ou amélioration de la qualité de service. Leur évaluation doit cependant bien intégrer les risques potentiellement générés par ladite sous-traitance.

Pour décider du sous-traitant, l'Union utilise une liste de critères précis :

- Compétences et capacités techniques nécessaires pour traiter efficacement les activités déléguées
- L'honorabilité et la réputation du prestataire selon des critères objectifs
- La détention des agréments obligatoires
- Le coût de la prestation.

Dans l'exercice de ses activités, UniRé prend toutes les mesures appropriées pour détecter d'éventuels conflits d'intérêts susceptibles de se poser entre elle et les sous-traitants.

UniRé conserve l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations lui incombant lorsqu'elle sous-traite des activités d'assurance ou de réassurance.

L'Union veille à ce que l'externalisation de prestations essentielles ou critiques ne conduise pas à un affaiblissement de ses systèmes de gouvernance, de la maîtrise de ses risques opérationnels, de la continuité de ses activités, ni même de la capacité de contrôle du superviseur.

UniRé étant une petite structure, une partie importante et sensible des activités est externalisée.

Les activités sous-traitées critiques concernent principalement le système informatique :

- Une équipe d'informaticiens du GIE GIGAM maintient notre applicatif métier. Le Directeur Général assiste à tous les comités de gestion pour assurer le suivi de la maintenance et des projets informatiques à venir.
- Un hébergeur externe (Ipcomm) assure la disponibilité de nos serveurs dans un Cloud et une salle blanche installée à plus de 100 kilomètres (norme ITIL).
- L'outil BeCLM de la Société Astrée a été mis en place pour répondre aux exigences légales de lutte anti blanchiment et financement du terrorisme.

8. Autres informations

Néant.

D. PROFIL DE RISQUE

1. Risque de souscription

1.1. L'exposition au risque

Le risque de souscription est clairement le risque le plus important pour UniRé avec :

- La souscription de risques moins rentables (dont le courtage, ...)
- La souscription de contrats hors zone et moins surveillés (pas de visite de risque)
- L'outil informatique GIGAM pas toujours adapté
- Des erreurs de déclaration des sociétaires
- Non-respect des règles de souscription des traités de réassurance externe

- Un portefeuille qui dériverait ou le risque particulier MRH diminuerait progressivement au profit d'autres risques déséquilibrant le bon S/P

D'où les nouvelles Conditions Générales et le guide de souscription. Une FAQ souscription et une FAQ existent aussi.

UniRé réalise depuis plusieurs années une analyse de la sinistralité de ses contrats pour permettre de faire un renouvellement de ses contrats qui tient compte de la sinistralité historique des sociétaires.

UniRé renforce ses contrôles sur la souscription avec la mise en place d'un comité dédié.

2. Risque de sinistralité

2.1. L'exposition au risque

Le risque de sinistralité :

- Risque de sous provisionnement.
- Mauvaise gestion des dossiers par deux courtiers délégués
- Déclaration tardive

Les sinistres dont la réclamation est inférieure à 1600€ HT et sans recours sont traités en mutuelles et font l'objet d'un audit annuel. Pour faciliter l'audit et la bonne tenue des dossiers, une fiche de traçabilité a été mise en place pour permettre de savoir quels documents ont été demandés aux sociétaires et lesquels ont bien été reçus.

2.2. Atténuation du risque

Pour atténuer le risque de sinistralité, plusieurs actions ont été mis œuvre :

Le comité sinistre revoit les dossiers avant la signature des règlements.

Une fois par an, les dossiers anciens sont revus pour valider le provisionnement et s'assurer du bon suivi de ces derniers.

- Les petits dossiers sont mis en délégation ce qui permet de se concentrer sur les dossiers importants.
- Un fichier des recours a été mis en place pour faire le suivi.
- Un guide de gestion des sinistres.
- Un référentiel de prix a été établi pour les gestionnaires sinistres.
- Un expert-conseil externe apporte compétence et technicité à l'instruction sinistre et suit les dossiers supérieurs à 50 000 €.
- Les règlements de sinistres hors délégation sont traités par deux personnes différentes.

3. Risques de marché

A titre liminaire, conformément à la volonté de prudence du Conseil d'administration, la partie action et valeurs à risques est extrêmement limitée dans notre portefeuille.

Les orientations de la gestion financière s'appuient sur une analyse de la situation financière de la société et une étude de ses engagements.

Les orientations dépendent :

- Des contraintes réglementaires.
- De l'adossement actif / passif permettant de définir une allocation d'actif fixant des quotas maximum et minimum par grand type de placements.
- D'une sensibilité minimum et maximum pour le portefeuille obligataire.

Pour certaines opérations financières, l'union a recours à un mandataire pour gérer en son nom et pour son compte les avoirs en espèces et actifs financiers déposés sur des comptes dédiés à cette gestion.

La délégation de la gestion financière et administrative des actifs financiers est encadrée par un contrat qui couvre les périmètres de :

- Gestion financière (stratégie d'investissement) ;
- Gestion administrative ;
- Gestion comptable et reporting réglementaire.

4. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une créance au bénéfice de l'assureur ne soit pas remboursée.

Pour UniRé Assurances, ce risque concerne :

- Les remontées de fonds des mutuelles adhérentes

UniRé Assurances, par le biais de son accès aux comptabilités des mutuelles adhérentes d'une part et la surveillance régulière des comptes des mutuelles d'autre part, s'assure du respect du traité de réassurance et par conséquent du recouvrement des créances en compte courant.

- Les engagements cédés en réassurance

UniRé Assurances ne souscrit de réassurance qu'auprès de réassureurs présentant une bonne solidité financière et une bonne réputation sur le marché, avec lesquels elle développe des relations de partenariat de long terme, afin d'assurer la pérennité de la couverture et d'éviter les attitudes opportunistes.

En outre, UniRé Assurances veille à diversifier les contreparties, en évitant des cumuls trop importants sur une ou plusieurs contreparties.

- Les fonds placés auprès de banques (comptes courants ou Dépôts à Terme).

La compagnie suit son risque de contrepartie à travers les indicateurs suivants :

- Balance âgée des créances courtiers et co-assureurs
- Provisions cédées aux réassureurs, et provisions cédées diminuées des nantissements
- Montants des comptes courant auprès des banques
- Ces métriques sont utilisées dans la formule standard pour estimer le besoin en capital liés au risque de contrepartie.

5. Risques de liquidité

Le risque de liquidité est défini dans l'article R352-1 du Code des assurances comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

Le principal objectif pour UniRé Assurances est de gérer et de piloter le risque de liquidité afin de tenir ses engagements vis-à-vis de ses assurés et de ses créditeurs dans un temps réduit.

La gestion du risque de liquidité est basée sur :

- Une allocation cible avec des placements dans des actifs liquides et peu volatiles de façon à répondre à la question de sécurité et au besoin de liquidité
- Le maintien d'une réserve en cas de besoins imprévus de liquidité
- Une gestion journalière de trésorerie permettant des alertes sur les décaissements importants. En outre, des clauses d'appels de fonds sont prévues auprès des co-assureurs et des réassureurs.

L'allocation cible sur la poche monétaire est calibrée afin de garantir un niveau minimal de liquidité pour l'exploitation et de maintenir une réserve significative.

6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel dans le cadre de Solvabilité II est défini comme le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, d'erreurs humaines, de défaillance des systèmes informatiques ou d'événements extérieurs.

Ils ont été traités en souscription et en sinistres essentiellement.

Il faut signaler ici que nous avons externalisé les données informatiques chez un hébergeur respectant la norme ITIL avec une salle blanche à 100 km du site principal. Ceci permet de limiter l'exposition aux risques cyber. Nous avons également rédigé un plan de continuité d'activité en cas de survenance du risque.

Nous opérons avec plusieurs sites proches des bureaux des Mutuelles et le télétravail est possible avec l'accès à l'applicatif via TSE (Terminal Server).

Les documents sont émis en direct de notre applicatif et sont donc accessibles en ligne de partout. L'exposition principale pour UniRé serait les dossiers sinistres en cours non accessibles et donc les courriers entrants des sociétaires, tiers, experts. C'est en ce sens que nous avons déployé une GED (Moovapps de la société Visiativ) qui permet potentiellement de limiter notre exposition en cas d'événement majeur.

Le risque homme-clé du Directeur Général est atténué par la nomination du Directeur Général Délégué ainsi que la création de comités qui a permis de réduire l'interdépendance au Directeur Général.

Le risque du départ d'une mutuelle du groupement : UniRé est une Union composée de 4 mutuelles. En cas de départ d'une mutuelle, UniRé sera dans l'obligation de chercher un autre partenaire, sous peine de dissolution.

7. Autres risques importants

Nous avons identifié d'autres risques importants et notamment deux :

- **La dépendance aux réassureurs** : le risque correspondrait à une augmentation des frais annuels de réassurance. Ce risque est atténué par la renégociation des traités entre les parties.
- **La lutte anti blanchiment et financement du terrorisme** : dans le cadre des exigences réglementaires imposées par l'ACPR, nous avons mis en place une procédure écrite de lutte anti blanchiment et financement du terrorisme. L'outil informatique BeCLM de la société ASTREE a été sélectionné en 2017 par le GIE GIGAM, dont UniRé fait partie, pour répondre à cette exigence. Ce logiciel, qui est en production, permet de détecter informatiquement les personnes figurant sur les listes de gels des avoirs de la Direction Générale du Trésor ainsi que les Personnes Politiquement Exposées (PPE).

E. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

1. INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES ACTIFS

1.1. Répartition des placements

La valeur des placements d'UniRé au 31/12/2023 est valorisée à 6,2M€ en vision prudentiel contre 4.8M€ en vision comptable. Conformément à l'article 10 des règlements délégués, la valorisation à la valeur boursière est la méthode de valorisation privilégiée lors de l'évaluation du bilan prudentiel.

L'ensemble des placements d'UniRé est donc valorisé en valeur de marché lorsque celle-ci est disponible (placements cotés sur les marchés financiers). Pour l'immobilier de placement et d'exploitation, une évaluation réalisée par une expertise indépendante a été retenue.

La répartition des placements de l'union au 31.12.2023 est présentée ci-dessous :

	Valeur économique au 31/12/2023	Valeur économique au 31/12/2022	Var.
Obligation	104 k€	280 k€	-176 k€
OPCVM	271 k€	268 k€	3 k€
Action non cotée	398 k€	870 k€	-472 k€
Action cotée	0 k€	0 k€	0 k€
Immobilier	3 142 k€	2 898 k€	244 k€
Dépôt	1 503 k€	3 k€	1 500 k€
Fonds euros	769 k€	754 k€	15 k€
TOTAL	6 186 k€	5 072 k€	1 114 k€

La valeur de marché du portefeuille de placements s'élève à 6 186 K€ au 31/12/2023 contre 5 072 K€ au 31/12/2022. Cette augmentation de la valeur de marché des placements s'explique essentiellement par l'allocation de trésorerie disponible sur des supports CAT.

1.2. Valorisation des actifs incorporels

UniRé dispose d'actifs incorporels représentant une richesse au bilan comptable de 2 K€. Dans le cadre de la valorisation du bilan économique, ces actifs ne représentent pas une richesse matérielle disponible à des fins de solvabilité. Par conséquent, ce montant est entièrement annulé dans le cadre de l'évaluation du bilan prudentiel.

1.3. Créance

En vertu de l'application du principe de proportionnalité, défini à l'article 29 de la Directive 2009/135/CE, l'Union a choisi de valoriser ses créances à leurs valeurs dans les comptes sociaux.

En effet, la valorisation des créances conformément aux normes internationales entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

Par ailleurs, les créances douteuses ayant une probabilité de remboursement faible sont entièrement provisionnées et donc annulées dans les comptes sociaux. Le risque de défaut des créances restantes, de bonne qualité et de durée courte est donc négligeable et la valorisation à la valeur des comptes sociaux n'entraînerait donc pas de biais significatif. L'ensemble des créances d'UniRé au 31/12/2023 est ainsi valorisé à 4,7 M€.

1.4. Avoirs en banque

Dans la mesure où UniRé dispose de la possibilité de récupérer à tout moment (sans respect d'un délai de préavis), et sans pénalité sur le capital ses liquidités placées sur des comptes courants ou sur des livrets bancaires, la valorisation de ces actifs par valeur comptable a été retenue.

1.5. Actifs d'exploitation

De la même manière que les créances, la valorisation des actifs d'exploitation selon les normes internationales (IFRS) entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives. Dans le respect du principe de proportionnalité et compte tenu des montants très faibles considérés, UniRé dispose ainsi de la possibilité de valoriser ces actifs en retenant leur valeur dans les comptes sociaux.

Les actifs d'exploitation sont ainsi valorisés à hauteur de 88 K€.

1.6. Les comptes de régularisation

Intérêts et loyers acquis non échus - Actif

Dans le bilan social d'UniRé, un montant de 4 K€ est comptabilisé au titre des intérêts et loyers acquis non échus.

Dans le cadre de l'évaluation de son bilan économique, le montant des intérêts courus non échus est déjà intégré dans la valeur boursière des placements de l'Union. Ainsi, afin d'éviter tout double comptage de postes de bilan, ce montant est entièrement annulé dans le bilan prudentiel de l'Union.

Autres comptes de régularisation - Actif

Les autres comptes de régularisation correspondent à des charges payées d'avance et sont valorisés à leur valeur dans les comptes sociaux en vertu de l'application du principe de proportionnalité.

Ce poste représente un montant de 13 K€.

2. Informations sur la valorisation des provisions techniques

2.1. Calcul des provisions comptables Solvabilité 1

Provisions pour sinistres à payer (PSAP)

- ❖ Provision sinistre à payer (nettes de prévisions de recours) : 19 036 k€
- ❖ IBNR : 3 674 k€
- ❖ Provision pour frais de gestion des sinistres : 120 k€
- ❖ Provision pour sinistres non encore manifestés : 29 384 k€

Provision pour prime de fidélité : néant

Provision pour risques croissants (PRC) : néant

Provisions pour Égalisation :

La provision d'égalisation pour les Cat/Nat s'élève à 682K€ au 31/12/2023. UniRé a doté 96 K€ sur l'exercice conformément aux dispositions réglementaires.

Provision pour participation aux excédents : néant

Effet de la réassurance sur les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 49.1 M€ au 31/12/2023 contre 49 M€ au 31/12/2022. Cette stabilité s'explique par la cession à 100% des provisions constituées sur le programme construction (y compris la PSNEM) pour 38.3M€.

2.2. Valorisation des provisions Solvabilité 2

Calcul des Best Estimate (BE)

Le Best Estimate (BE) est égal à la valeur actuelle prévue de tous les cash flows potentiels. C'est la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinent.

Cette valeur doit être calculée sur des informations actuelles et fiables et sur des hypothèses réalistes et spécifiques à l'entité. Les cash flows à prendre en compte sont principalement les cash in (primes futures, recours et sauvetages) et cash out (sinistres, participation aux bénéfices, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition des contrats futurs, ...).

Le BE se décompose en deux parties :

- BE de sinistres
- BE de primes

BE de sinistres

Le BE de Sinistres correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres antérieurs au 31/12/2023.

Il correspond à la somme des flux futurs de trésorerie relatifs à ces sinistres et actualisés à l'aide la courbe des taux sans risque sans ajustement de volatilité fournie par l'EIOPA. Par ailleurs l'inflation a été pris en compte dans l'évaluation des BE de sinistres.

Programme principal

Les calculs de BE de sinistres sont réalisés pour 5 branches principales représentées ci-dessous :

- Incendie
- Dégât des eaux
- Vol
- Tempête Grêle Ouragan
- RC

Le BE pour les autres branches est supposé égal à la provision comptable.

La méthode de Chain Ladder est utilisée pour l'évaluation de BE de sinistres brut et net de réassurance. Cette méthode a été appliquée sur les triangles de charges à partir de l'exercice 2014.

La méthode de Chain Ladder repose sur une hypothèse d'indépendance entre les années de survenance et les facteurs de développement. Cette indépendance se traduit graphiquement par une stabilité entre les cadences de développement pour chaque année de paiement. Les cadences de développement observées sont volatiles pour les triangles de règlements, notamment pour la première année. Alors les triangles de charge sont plus adaptés pour cette méthode.

La construction des triangles est réalisée en comparant les bases de sinistres pour chaque année disponible (entre 2014 et 2023). Les charges ultimes ont été obtenues à l'aide du triangle des charges nettes de recours. Les provisions se calculent comme la différence entre les charges ultimes et les règlements. Le flux de provisions est déterminé selon la cadence des règlements nets recours.

Des retraitements de la sinistralité de pointe ont été effectués en fonction des priorités XS des traités de réassurance en place lors de la survenance du sinistre.

Programme Spécifiques

La méthode de Chain Ladder ne peut pas être utilisée en l'absence de profondeur d'historique. Par ailleurs pour la plupart d'entre eux ces programmes sont en run-off.

En conséquence, UniRé a déterminé pour chaque programme et sous-programme :

- Une cadence spécifique de déroulement des sinistres
- Des S/P à l'ultime par garantie intégrant des taux de frais de gestion complémentaire

Les BE de sinistres bruts de réassurance y compris frais par branche sont les suivants :

	Total	Dont LoB 7	Dont LoB 8	Dont LoB 12
Best Estimate de sinistre Brut	61 138 094	14 350 476	43 843 738	2 943 879
<i>Prog Historique</i>	8 843 428	7 610 769	1 232 658	-
<i>Construction</i>	42 551 543	652 662	41 898 882	-
<i>Risque industriel</i>	5 643 484	5 010 333	633 151	-
<i>Risque Immeuble</i>	1 155 760	1 076 713	79 047	-
<i>Perte pécuniaires</i>	2 943 879			2 943 879

Les BE nets de réassurance sont calculés selon le traitement de réassurance (Quote-Part et Excédent et Stop Loss). Les résultats par branche sont les suivants :

	Total	Dont LoB 7	Dont LoB 8	Dont LoB 12
Best Estimate de sinistre net ajusté	3 593 359	2 296 360	1 078 431	218 569
<i>Prog Historique</i>	2 156 454	1 670 828	485 626	-
<i>Construction</i>	539 060	12 641	526 419	-
<i>Risque Industriel</i>	454 981	403 936	51 045	-
<i>Risque Immeuble</i>	224 296	208 955	15 340	-
<i>Perte pécuniaires</i>	218 569			218 569

BE de primes

Le Best Estimate de cotisations correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres non encore survenus.

La méthodologie du calcul du BE de primes est :

1. Le BE de primes relatives aux contrats dont la prime a déjà été émise par la compagnie mais pas encore acquise (cas de la PPNA) ;
 2. Le BE de primes relatives aux contrats dont la prime n'a pas encore été émise par la compagnie.
- Le calcul du Best Estimate de primes net inclut le versement de la commission de réassurance prévue dans les traités conclus entre UniRé et ses différents réassureurs.

Le BE de primes brut de réassurances s'élève à - 1 400 K€ (estimation d'un résultat technique futur), celui net de réassurances à -816 K€

	Total	Dont LoB 7	Dont LoB 8	Dont LoB 12
Best Estimate de primes Brut	- 1 400 065	- 636 227	- 110 824	- 653 014
<i>Prog Historique</i>	- 747 051	- 636 227	- 110 824	-
<i>Construction</i>	-	-	-	-
<i>Risque industriel</i>	-	-	-	-
<i>Risque Immeuble</i>	-	-	-	-
<i>Perte pécuniaires</i>	- 653 014		-	653 014

	Total	Dont LoB 7	Dont LoB 8	Dont LoB 12
Best Estimate de primes net	- 815 912	- 598 150	- 102 493	- 115 270
<i>Prog Historique</i>	- 700 643	- 598 150	- 102 493	-
<i>Construction</i>	-	-	-	-
<i>Risque Industriel</i>	-	-	-	-
<i>Risque Immeuble</i>	-	-	-	-
<i>Perte pécuniaires</i>	- 115 270			- 115 270

2.3. Comparaisons entre BE de sinistres et provisions comptables pour les sinistres à payer

Les comparaisons entre Best Estimate de sinistres et les provisions comptables sont présentées ci-dessous :

<i>vision brute de réassurance - hors frais</i>	Provision comptable au 31/12/2023	Best estimate au 31/12/2023
Prog historique	10 187 k€	8 452 k€
Prog Risque industriel	469 k€	5 303 k€
Prog Risque immeuble	440 k€	1 077 k€
Prog Risque Construction	38 229 k€	38 602 k€
Prog Risque Perte Pécuniaire	2 762 k€	2 663 k€
Total	52 087 k€	56 096 k€

<i>vision nette de réassurance</i>	Provision comptable au 31/12/2023	Best estimate au 31/12/2023
Prog historique	2 775 k€	2 156 k€
Prog Risque industriel	47 k€	455 k€
Prog Risque immeuble	83 k€	224 k€
Prog Risque Construction	0 k€	539 k€
Prog Risque Perte Pécuniaire	218 k€	219 k€
Total	3 122 k€	3 593 k€

La comparaison entre les deux méthodes d'évaluation démontre :

- la cohérence et la suffisance des provisions dossiers/dossiers comptables sur le programme historique
- le décalage entre le BE et les provisions dossiers/dossiers enregistrées en comptabilité sur les programmes spécifiques. Du fait du lancement récent de ces nouveaux business (désormais en run-off hors prog perte pécuniaire) les provisions comptabilisées (yc IBNR) restent relativement faibles alors que la méthodologie retenue pour le BE s'appuie sur des S/P de marché très prudents.
- Le décalage entre le BE et les provisions comptables sur le programme Construction (Provision dossier/dossier + PSNEM) qui s'explique par les différences méthodologiques et réglementaires encadrant notamment le calcul de la PSNEM et l'intégration de l'ajustement pour défaut des contreparties dans les calculs des BE net de réassurance.
- Les écarts observés et listés ci-dessus s'atténuent ou s'éliminent en vision nette de réassurance du fait de la forte cession en réassurance

3. Informations sur l'évaluation des autres passifs

3.1. Provision pour Indemnités de Fin de Carrière

La provision non technique correspond aux montants futurs probables acquis que UniRé devra reverser à ses salariés au titre de leurs indemnités de fin de carrière et des indemnités de médailles du travail. Celle-ci est évaluée à l'aide de la méthode des crédits projetés. La méthode ainsi que les hypothèses utilisées pour son évaluation ont été validées par les commissaires aux comptes et sont conformes aux recommandations de l'ANC et respectent les standards IFRS (norme IAS19). Par conséquent la

valorisation économique des provisions pour IDR et médailles de travail est égale à sa valeur dans les comptes sociaux.

3.2. Autres passifs

Autres dettes

Les dettes de l'Union ne sont soumises à aucun risque de dérive pour l'Union dans la mesure où leur probabilité de défaut est nulle de son point de vue. Dans le respect du principe de proportionnalité, UniRé a choisi de comptabiliser et de valoriser ses dettes en retenant leur valeur dans les comptes sociaux : 9 069 K€ (dont 2 867 K€ des dettes nées d'opérations de réassurance et 5 554 K€ de dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires).

Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif de 6 K€ au 31/12/2023 présente l'amortissement des différences sur les prix de remboursement et les produits constatés d'avance. Ces postes sont annulés dans le bilan prudentiel de l'Union.

4. Informations sur la valorisation des impôts différés

Impôt différé passif

Les passifs d'impôts différés doivent être valorisés au montant fiscal que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales. Tous les impôts différés passifs doivent être pris en compte.

L'impôt différé passif a été constaté pour 2 326 K€ en représentation des plus-values latentes financières et de la marge de prudence dans les provisions techniques comptables (BE-Comptabilité).

Impôt différé actif

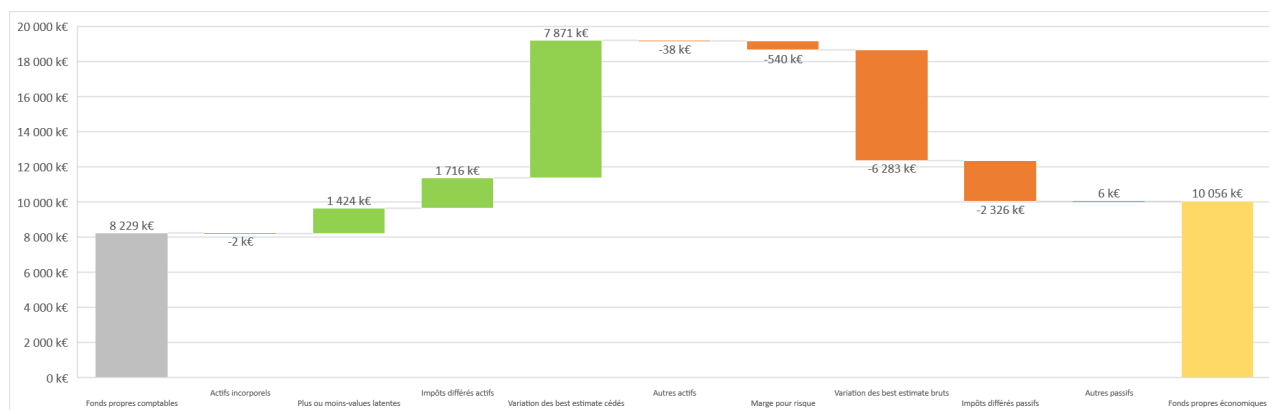
Les actifs d'impôts différés font référence à ce que l'on s'attend à recouvrer. Pour ces impôts différés, l'organisme doit être capable de prouver qu'elle dégagera à échéance raisonnable des bénéfices fiscaux suffisants pour la réalisation de ce crédit d'impôt.

L'impôt différé actif a été constaté pour 1 716 K€ en représentation des annulations d'actifs incorporels, des charges comptabilisées d'avance et de la marge de prudence dans les provisions techniques comptables cédées (BE-Comptabilité).

F. GESTION DU CAPITAL

1. Fonds propres éligibles

Les fonds propres économiques sont évalués comme suit :



Un montant de 8 229 K€ est comptabilisé par UniRé au 31/12/2023 au titre de ses fonds propres comptables. Pour obtenir les fonds propres économiques, les retraitements suivants sont effectués :

- Les actifs incorporels sont annulés ;
- Les comptes de régularisation sont annulés (ICNE, Surcote/Décote, FAR, PCA, ...) ;
- Les actifs sont réévalués en valeur de marché ou en valeur d'expertise ;
- Les provisions brutes et nettes sont recalculées, incluant l'ajout d'une marge de risque ;
- L'impôt différé passif diminue les fonds propres économiques ;
- L'impôt différé actif augmente les fonds propres économiques.

Les fonds propres S2 s'élèvent à 10 056 K€.

Qualité des Fonds Propres :

Les éléments de fonds propres doivent être classés selon trois niveaux.

Les fonds propres économiques d'UniRé sont intégralement considérés comme des fonds propres de niveau 1 (non restreint), éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

2.1. SCR : Présentation des résultats au 31 décembre 2023

Calculs des SCR liés à l'actif

SCR de marché

- ❖ Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt existe pour tous les actifs et passifs dont la valeur est sensible aux variations de la structure de la courbe des taux d'intérêt (obligations) ou à la volatilité des taux d'intérêt. Le chargement en capital au titre de ce risque est le résultat de deux scénarios prédéfinis (up et down) sur le niveau de la courbe de taux.

Le SCR Taux sur les passifs (les provisions) a été pris en compte également, même si l'effet d'actualisation du BE est moins important.

Le calcul du SCR Taux nécessite de connaître pour chaque ligne obligataire le nominal, la maturité, le taux facial et la valeur de marché observé au 31/12/2023.

Lorsque nous n'avons pas réussi à nous procurer le nominal, nous l'avons estimé de telle sorte que la valeur de marché observée soit proche de la valeur de marché théorique (somme des flux futurs actualisés avec la courbe des taux fournie par le régulateur).

UniRé dispose d'un fonds « AGEAS CAPITALISATION ». La mise en transparence ligne à ligne n'est pas disponible, Néanmoins ce fonds présente une partie importante en support en euros (75% au 31/12/2023), qui a été isolée dans le calcul du SCR : puisque le capital est garanti sous le contrat, elle a été considérée en risque de contrepartie.

Enfin, il en ressort un SCR Taux de 170 K€.

❖ Actions

Type 1 :

Les actions de type 1 comprennent les actions cotées sur les marchés réglementés dans des pays membres de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Pour UniRé, l'assiette de placements soumis au risque Action de type 1 s'élève à 39K€ au 31/12/2023.

L'exigence en termes de capital pour les actions de type 1 est de 39% + un ajustement symétrique (dampener). Néanmoins, le dispositif de mesures transitoires sur le risque « action » prévoit un étalement de la pénalité actions type 1 acquises avant le 01/01/2016 de 22% à 39% + *dampener*, sur 7 ans à compter de l'année 2016.

Pour les actions détenues en direct par UniRé, les dates d'acquisition sont après 01/01/2016. La mesure transitoire ne peut pas être appliquée.

Le SCR Actions de type 1 d'UniRé s'élève à 16 K€ au 31/12/2023.

Type 2 :

Les actions de type 2 comprennent les actions cotées en bourse dans des pays qui ne sont pas membres de l'EEE ou de l'OCDE, les actions non cotées, une part des obligations convertibles, les SCI ainsi que les autres investissements alternatifs. Les règlements délégués prévoient également de pénaliser dans ce sous-module de risque tous les actifs autres que ceux couverts dans les sous-modules « Taux », « Immobilier », et « Spread ».

Par prudence, les actions comprises dans la transposition des OPCVM sont considérées avoir été acquises après le 31/12/2015. Toujours par prudence, l'assiette de placements soumis au risque Action compris dans les OPCVM a été considérée de type 2 à 100%.

L'assiette des placements soumis au risque Action de type 2 est de 505 K€.

La pénalité pour les actions de type 2 est de 49% + un ajustement symétrique (Dampener). Pour les actions achetées avant le 31/12/2015, une mesure transitoire a été appliquée.

Le SCR Action de Type 2 est de 210 K€.

❖ Risque immobilier

Les placements pénalisés au titre du module de risque immobilier correspondent aux immeubles et bâtiments détenus en ligne directe par l'Union. Au 31/12/2023, UniRé disposait de 10 biens immobiliers et 4 parts de SCPI (100% investies en immobilier) pour une valeur de marché globale de 3 054 K€. Le choc prévu par les actes délégués pour les placements immobiliers est de 25%.

Le SCR Immobilier d'UniRé est évalué à 764 K€.

❖ Risque de spread

Le risque de Spread consiste en une évolution défavorable de la solvabilité de l'émetteur provoquant une aggravation du Spread (écart de rendement) entre le taux sans risque et le taux de rentabilité attendu des placements. Il convient de noter que dans la formule standard le risque pour les obligations souveraines est considéré nul.

Les placements d'UniRé soumis au risque de spread sont les mêmes que ceux pour le risque de taux, auxquels s'ajoutent les obligations à taux variable.

Le SCR Spread 2023 s'élève à 25 K€.

❖ Risque de change

Compte tenu de la structure de ses placements, l'Union n'est pas significativement soumise au risque de change au 31/12/2023.

Le SCR Change 2023 s'élève à 7 K€.

❖ Concentrations du risque de marché

Les concentrations du risque de marché présentent un risque supplémentaire pour un assureur en raison de la volatilité supplémentaire qui existe dans les portefeuilles d'actifs concentrés, du risque supplémentaire de perte de valeur partielle ou totale définitive causée par la défaillance d'un émetteur.

Le risque concentration est considéré nul pour les Organismes de Placements Collectifs.

Le SCR Concentration 2023 est de 53 K€.

❖ Résultat du risque de marché

Les résultats suivants sont obtenus :

	SCR au 31/12/2023	SCR au 31/12/2022
Risque de taux	170 k€	69 k€
Risque actions	223 k€	434 k€
Risque immobilier	764 k€	725 k€
Risque spread	25 k€	29 k€
Risque concentration	53 k€	54 k€
Risque change	7 k€	13 k€
<i>Diversification</i>	<i>-182 k€</i>	<i>-173 k€</i>
SCR Marché	1 060 k€	1 150 k€

Le SCR Marché d'UniRé au 31/12/2023 s'élève à 1 060 K€.

SCR défaut

❖ Les risques de type 1

Les contreparties de type 1 correspondent aux contreparties cotées. Le besoin en capital devant le risque de défaut de ces émetteurs est fonction du rating des différentes contreparties.

Les trésoreries et les provisions cédées aux réassureurs sont soumises au risque de contrepartie de type 1. Par ailleurs, un défaut des réassureurs entraînerait un besoin de capital supplémentaire en termes de SCR pour l'Union. Ce besoin en capital supplémentaire est pris en compte dans l'évaluation du SCR Contrepartie de type 1.

Pour déterminer ce capital supplémentaire, UniRé détermine le capital nécessaire pour couvrir le risque de souscription non-vie s'il n'y avait pas de couverture de réassurance. La différence entre ce capital et celui déterminé dans le SCR souscription non-vie correspond à « l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance » et rentre dans l'assiette de calcul du SCR Contrepartie.

Le fonds en euros (capital garanti) dans le contrat "AGEAS CAPITALISATION" est pénalisé en risque Contrepartie.

Le SCR Contrepartie de type 1 d'UniRé est alors de 2 285 K€, en baisse de 311 K€ par rapport à l'exercice précédent.

❖ Les risques de type 2

Selon l'article 202 du règlement délégué, la pénalité est de 15% pour toutes les expositions de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de trois mois. Pour les créances sur les intermédiaires, il est nécessaire de différencier les créances de plus et de moins de 3 mois (pénalité de 15% et de 90%).

Au 31/12/2023, l'Union disposait de 2 789 K€ de créances auprès d'émetteurs non cotés sur les marchés financiers. L'Union étant assurée de percevoir l'ensemble des créances qu'elle détient dans un délai inférieur à 3 mois, UniRé a donc décidé de pénaliser ces créances avec 15%.

Le SCR Contrepartie de type 2 d'UniRé est de 418K€.

❖ Résultats du SCR Contrepartie

Après agrégation des risques de contrepartie type 1 et 2, le SCR Contrepartie est de 2 613K€.

	SCR au 31/12/2023
Risque contrepartie type 1	2 285 k€
Risque contrepartie type 2	418 k€
Risque contrepartie	2 613 k€

Calculs des SCR liés au passif

SCR de Souscription en Non-Vie

❖ Risque de prime et de réserve

Les risques de sous-tarifcation et de sous-provisionnement sont mesurés sur la base des assiettes de primes et de provisions BE nettes de réassurance ventilées par lob (line of business ou activité). Les 2 lobs correspondantes aux activités d'UniRé sont : Incendie et autres dommages aux biens et les garanties Responsabilité Civile et perte pécuniaire.

Mesure de volume par branche	Volume Prime	Volume Provision
Incendie et autres dommages aux biens	2 747 720	2 296 360
RC Générale	490 043	1 078 431
Pertes pécuniaires diverses	1 065 013	218 569

Le volume de primes est estimé selon les hypothèses retenues pour la construction du BP, plus le 2 douzièmes de l'estimation des cotisations acquises pour l'exercice 2023, correspondant aux contrats tacitement reconduits.

L'assiette de risque totale de 7 896 K€ (primes et provisions), il est associé à un écart-type moyen calculé à l'aide des volatilités fournies par l'EIOPA. Le SCR Primes et Réserves s'élève ainsi à 1 602K€.

❖ Risque de rachat des contrats

L'exigence de capital pour risque de cessation en non-vie est égale à la perte de fonds propres de base des entreprises d'assurance résultant de la cessation de 40% des contrats d'assurance dans le cas desquels cette cessation a pour effet d'entraîner une augmentation des provisions techniques sans la marge de risque.

L'Union a valorisé un Best Estimate de Cotisations négatif (résultat futur). De ce fait, le SCR Rachat est de 326K€.

❖ Risque de catastrophe non-vie

Le SCR Catastrophe naturelle a été calculé sur la base des sommes assurées réparties par zone de risque, la cartographie des zones de risque pour la France se base sur les départements. Les Sommes Assurées (SA) au 31/12/2023 sont estimées à hauteur de 6 Md€.

Le SCR catastrophe « man made » a été pris en référence à la principale concentration de bâtiments assurés pour 40 M€ de SA et aux primes acquises pour le risque de responsabilité. Pour chaque péril et

évènement, nous avons considéré l'application des traités de réassurance QP et pris en compte également l'Excédent de Sinistre et l'Excédent de Perte.

Le SCR catastrophe s'élève à 1 999 K€.

❖ Résultats du SCR Non-vie

Finalement le SCR non-vie s'élève à 2 876 K€.

Risque de souscription Non vie	SCR Non Vie
Risque de prime et de provisionnement	1 601 932
Risque de chute	326 365
Non Vie Risque CAT	1 998 879
Total	3 927 176
Diversification	-1 051 545
SCR Non Vie	2 875 631

Calcul du SCR opérationnel

Conformément à l'article 204 du règlement délégué, le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défailtantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Les données nécessaires pour calculer le SCR opérationnel sont :

- Le montant des provisions techniques Best Estimate brut de réassurance de l'année en cours et de l'année précédente ;
- Le montant des primes acquises brut de réassurance de l'année 2023 et de l'année 2022 ;
- Le montant du SCR de base.

Le SCR opérationnel est de 1 549 K€ à fin 2023.

2.2. MCR : présentation des résultats au 31 décembre 2023

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres constituant le seuil déclencheur de l'intervention prudentielle la plus drastique, dès qu'il est franchi à la baisse.

Le MCR d'UniRé au 31/12/2023 est de 4 000 K€. Ce montant correspond au minimum absolu de fonds propres (AMCR) au sens de la Directive Solvabilité 2 pour l'assurance Non-Vie avec des activités Responsabilité Civile (branche longue).

2.3. Couverture du SCR 2023

Après agrégation et corrélation des différents risques, le SCR d'UniRé s'élève à 6 100K€.

Le SCR total au 31/12/2023 a diminué de 620 K€ par rapport à l'année passée.

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Ecart
SCR Non-Vie	2 876 k€	2 428 k€	448 k€
SCR Marché	1 060 k€	1 150 k€	-90 k€
SCR Contrepartie	2 613 k€	3 212 k€	-599 k€
<i>Diversification</i>	-1 387 k€	-1 444 k€	58 k€
BSCR	5 162 k€	5 346 k€	-184 k€
Opérationnel	1 549 k€	1 604 k€	-55 k€
Ajustement	611 k€	647 k€	-36 k€
SCR	6 100 k€	6 303 k€	-203 k€

Au 31/12/2023, le ratio de solvabilité S2 d'UniRé, basée sur la couverture du MCR, s'élève à 251% contre 247% au 31/12/2022. Le ratio de solvabilité S2 d'UniRé, basée sur la couverture du SCR, s'élève à 165% contre 157% au 31/12/2022.

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Ecart
SCR	6 100 k€	6 303 k€	-3%
MCR	4 000 k€	4 000 k€	0%
Fonds propres éligibles	10 056 k€	9 891 k€	2%
Ratio de couverture du SCR	165%	157%	8 points
Ratio de couverture du MCR	251%	247%	4 points

En conclusion générale de la partie actuariat, il est important de souligner **le renforcement des ratios de couverture MCR et SCR** de l'Union.

3. Autres informations

3.1. Etats financiers au 31 décembre 2023

Bilan : Actif

ACTIF	2023		2022	
Actifs incorporels		2 411		2 411
Placements		4 674 112		3 085 228
Terrains et constructions	1 380 970		1 403 747	
Placements entreprises liées ou lien de particip.	368 735		371 735	
Autres placements	2 924 406		1 309 745	
Créances espèces déposées auprès des cédantes				
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes				
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		49 089 757		53 444 106
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)			4 430 239	
Provisions d'assurance vie				
Provisions pour sinistres (vie)				
Provisions pour sinistres (non-vie)	49 089 757		49 013 867	
Prov. pour particip. aux excédents et ristournes (vie)				
Prov. Particip. aux excédents et ristournes (non-vie)				
Provisions pour égalisation (vie)				
Provisions pour égalisation (non-vie)				
Autres provisions techniques (vie)				
Autres provisions techniques (non-vie)				
Provisions techniques des opérations en UC				
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution				
Créances		4 710 564		5 344 602
Créances nées d'opérations directes	216 835		1 094 987	
Cotisations restant à émettre				
Autres créances nées d'opérations directes	216 835		1 094 987	
Créances nées d'opérations de réassurance	4 098 192		4 238 334	
Autres créances	395 537		11 281	
Personnel				
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	350 110			
Débiteurs divers	45 427		11 281	
Autres actifs		12 298 747		15 423 727
Actifs corporels d'exploitation	87 709		105 023	
Avoirs en banque, CCP et caisse	12 211 038		15 318 704	
Comptes de régularisation - Actif		38 061		16 874
Intérêts et loyers acquis non échus	26 861		3 980	
Frais d'acquisition reportés (vie)				
Frais d'acquisition reportés (non-vie)				
Autres comptes de régularisation	11 200		12 894	
Différences de conversion				
Total de l'actif		70 813 653		77 316 948

Bilan : Passif

PASSIF	2023		2022	
Fonds mutualistes et réserves		8 228 621		7 952 399
Fonds propres		8 228 621		7 952 399
Fonds d'établissement et de développement	3 455 001		3 455 001	
Réserves de réévaluation				
Réserves	4 497 398		3 188 005	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	276 222		1 309 393	
Autres fonds mutualistes		0		0
Subventions nettes				
Subventions nettes				
Passifs subordonnés				
Provisions techniques brutes		53 455 066		56 671 155
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	560 298		4 809 094	
Provisions d'assurance vie				
Provisions pour sinistres (vie)				
Provisions pour sinistres (non-vie)	52 213 106		51 276 628	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)				
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)				
Provisions pour égalisation (vie)				
Provisions pour égalisation (non-vie)	681 662		585 433	
Autres provisions techniques (vie)				
Autres provisions techniques (non-vie)				
Provisions techniques des opérations en unités de compte				
Engagements techniques sur opérations données en substitution				
Provisions pour risques et charges		54 909		52 944
Fonds dédiés				
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		5 553 751		3 957 464
Autres dettes		3 515 301		8 672 039
Dettes nées d'opérations directes	376 482		213 198	
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 866 544		8 097 424	
Dettes envers des établissements de crédit				
Autres dettes	272 275		361 417	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 687		2 637	
Personnel	24 048		63 961	
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	39 342		177 055	
Créditeurs divers	207 197		117 764	
Comptes de régularisation - passif		6 005		10 947
Différence de conversion				
Total du passif		70 813 653		77 316 948

Compte de résultat

Compte de résultat Résultat technique des opérations non-vie	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
	(A)	(C)	(A-B-C)	(A-B-C)
Cotisations acquises	15 561 545	11 799 971	3 761 574	4 796 700
Cotisations	11 312 750	7 369 732	3 943 018	5 024 949
Var des provisions pour cotisations non acquises	4 248 795	4 430 239	-181 444	-228 249
Produits des placements alloués du compte non-technique	9 696		9 696	1 333
Autres produits techniques				
Charge des sinistres	10 932 084	7 794 567	3 137 518	2 963 759
Prestations et frais payés	9 995 606	7 718 677	2 276 930	2 437 086
Var des provisions pour prestations à payer	936 478	75 890	860 588	526 673
Var des autres provisions techniques				
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	1 449 882		-125 810	-183 413
Frais d'acquisition	1 173 031		1 173 031	3 580 917
Frais d'administration	276 851		276 851	790 768
Commissions reçues des réass. et garants en subst.		1 575 692	1 575 692	4 555 097
Autres charges techniques	288 664		288 664	365 087
Charge de la provision pour égalisation	96 229		96 229	300 000
Résultat technique des opérations non-vie	2 804 381	2 429 712	374 669	1 352 599

Compte de résultat Résultat non technique	2023	2022
Résultat technique des opérations non-vie	374 669	1 352 599
Résultat technique des opérations vie		
Produits des placements	196 962	194 992
Revenus des placements	190 573	126 207
Autres produits des placements	4 538	
Profits provenant de la réalisation des placements	1 850	68 785
Produits des placements alloués du compte technique vie		
Charges des placements	225 058	190 423
Frais de gestion des placements et frais financiers	205 718	167 828
Autres charges des placements	15 950	22 595
Pertes provenant de la réalisation des placements	3 390	
Produits des placements transférés au compte technique non-vie	9 696	1 333
Autres produits non techniques		
Autres charges non techniques		
Charges à caractère social		
Autres charges non techniques		
Résultat exceptionnel	31 527	418 544
Produits exceptionnels	42 433	587 094
Charges exceptionnelles	10 907	168 550
Impôts sur le résultat	92 182	464 986
Solde intermédiaire	276 222	1 309 393
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Résultat de l'exercice	276 222	1 309 393

3.2. QRT publics

Annex I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Actifs d'impôts différés	R0040	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	608 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 578 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 534 k€
Actions	R0100	30 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	30 k€
Obligations	R0130	104 k€
Obligations d'État	R0140	0 k€
Obligations d'entreprise	R0150	104 k€
Titres structurés	R0160	0 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	1 040 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 503 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	56 961 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	56 961 k€
Non-vie hors santé	R0290	56 961 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 743 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 572 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	396 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	12 211 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0 k€
Total de l'actif	R0500	80 068 k€

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	60 278 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	0 k€
Marge de risque	R0590	0 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	0 k€
Marge de risque	R0680	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	55 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	5 554 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	611 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	419 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 824 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	272 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 k€
Total du passif	R0900	70 012 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	10 056 k€

Annexe I

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Perte pécuniaires diverses	Total
Primes émises					
Brut – assurance directe	R0110	6 405 k€	1 089 k€	3 819 k€	11 313 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0140	4 048 k€	694 k€	2 836 k€	7 579 k€
Net	R0200	2 357 k€	394 k€	983 k€	3 734 k€
Primes acquises					
Brut – assurance directe	R0210	7 093 k€	4 930 k€	3 539 k€	15 562 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0240	4 682 k€	4 491 k€	2 626 k€	11 800 k€
Net	R0300	2 411 k€	438 k€	913 k€	3 762 k€
Charge des sinistres					
Brut – assurance directe	R0310	2 514 k€	7 682 k€	516 k€	10 712 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0340	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Net	R0400	2 514 k€	7 682 k€	516 k€	10 712 k€
Dépenses engagées	R0550	260 k€	181 k€	130 k€	570 k€
Autres dépenses	R1200				0 k€
Total des dépenses	R1300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

Annexe I
S.17.01.01
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle accréditée			Total engagements en non-vie
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Perte pécuniaires diverses	
		C0080	C0090	C0130	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut	R0060	-636 k€	-111 k€	-653 k€	-1 400 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-38 k€	-8 k€	-538 k€	-584 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-598 k€	-102 k€	-115 k€	-816 k€
Provisions pour sinistres					
Brut	R0160	14 350 k€	43 844 k€	2 944 k€	61 138 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	12 054 k€	42 765 k€	2 725 k€	57 545 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 296 k€	1 078 k€	219 k€	3 593 k€
Total meilleure estimation – brut	R0260	13 714 k€	43 733 k€	2 291 k€	59 738 k€
Total meilleure estimation – net	R0270	1 698 k€	976 k€	103 k€	2 777 k€
Marge de risque	R0280	345 k€	61 k€	134 k€	540 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques – Total					
Provisions techniques – Total	R0320	14 059 k€	43 794 k€	2 424 k€	60 278 k€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	12 016 k€	42 757 k€	2 188 k€	56 961 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	2 043 k€	1 037 k€	237 k€	3 317 k€

Annexe I
S.17.01.02
Sinistres en non-vie

Total Activité en non-vie

Année d'accident

Z0010	7 - 7 and 19 Fire and other damage to property insurance.
-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Précédentes	R0100											0 k€
N-10	R0150	965 k€	1 259 k€	-139 k€	34 k€	54 k€	-49 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
N-9	R0160	1 087 k€	591 k€	1 k€	3 k€	-36 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
N-8	R0170	1 551 k€	258 k€	75 k€	37 k€	0 k€	0 k€	6 k€	8 k€	10 k€		
N-7	R0180	678 k€	493 k€	-25 k€	2 k€	0 k€	0 k€	0 k€	126 k€			
N-6	R0190	512 k€	1 496 k€	160 k€	72 k€	27 k€	371 k€					
N-5	R0200	1 269 k€	2 817 k€	550 k€	323 k€	423 k€	390 k€					
N-4	R0210	1 407 k€	1 084 k€	8 k€	2 k€	397 k€						
N-3	R0220	781 k€	512 k€	182 k€	442 k€							
N-2	R0230	456 k€	526 k€	409 k€								
N-1	R0240	1 879 k€	664 k€									
N	R0250	3 387 k€										

	Pour l'année en cours	Somme des années
	C0170	C0180
R0100	0 k€	1 631 k€
R0150	0 k€	2 123 k€
R0160	0 k€	1 656 k€
R0170	0 k€	1 935 k€
R0180	126 k€	1 274 k€
R0190	371 k€	2 640 k€
R0200	390 k€	5 771 k€
R0210	397 k€	2 897 k€
R0220	442 k€	1 917 k€
R0230	409 k€	1 391 k€
R0240	664 k€	2 542 k€
R0250	3 387 k€	3 387 k€
Total	R0260 6 184 k€	33 095 k€

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310
Précédentes	R0100											22 k€
N-10	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-11 k€	-7 k€	-5 k€	-7 k€	0 k€	27 k€	
N-9	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	10 k€	-58 k€	0 k€	-1 k€	0 k€	0 k€	57 k€	
N-8	R0170	0 k€	0 k€	32 k€	24 k€	8 k€	4 k€	5 k€	2 k€	66 k€		
N-7	R0180	0 k€	242 k€	146 k€	75 k€	64 k€	10 k€	9 k€	220 k€			
N-6	R0190	601 k€	46 k€	24 k€	-2 k€	3 k€	0 k€	506 k€				
N-5	R0200	2 121 k€	498 k€	169 k€	70 k€	39 k€	689 k€					
N-4	R0210	3 137 k€	1 338 k€	765 k€	1 141 k€	859 k€						
N-3	R0220	932 k€	60 k€	237 k€	949 k€							
N-2	R0230	839 k€	607 k€	904 k€								
N-1	R0240	1 213 k€	2 284 k€									
N	R0250	8 522 k€										

	Pour l'année en cours
	C0170
R0100	17 k€
R0150	21 k€
R0160	45 k€
R0170	54 k€
R0180	183 k€
R0190	430 k€
R0200	601 k€
R0210	766 k€
R0220	865 k€
R0230	841 k€
R0240	2 166 k€
R0250	8 245 k€
Total	R0260 14 350 k€

Note : les programmes spécifiques (désormais en run-off) ont été intégrés aux triangles pour cet exercice (alimentation seulement de la dernière diagonale)

Annexe I
S.17.01.02
Sinistres en non-vie

Total Activité en non-vie

Année d'accident

20010	8 - 8 and 20 General liability insurance
-------	--

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement											
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Précédentes	R0100												0 k€
N-10	R0150	21 k€	38 k€	10 k€	12 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
N-9	R0160	35 k€	10 k€	3 k€	0 k€	1 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
N-8	R0170	36 k€	7 k€	1 k€	2 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
N-7	R0180	37 k€	16 k€	24 k€	96 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 k€				
N-6	R0190	17 k€	24 k€	4 k€	16 k€	0 k€	0 k€	18 k€					
N-5	R0200	43 k€	26 k€	7 k€	13 k€	0 k€	26 k€						
N-4	R0210	34 k€	49 k€	12 k€	3 k€	30 k€							
N-3	R0220	23 k€	38 k€	11 k€	43 k€								
N-2	R0230	17 k€	9 k€	115 k€									
N-1	R0240	12 k€	202 k€										
N	R0250	4 265 k€											

	Pour l'année en cours	Somme des années
	C0170	C0180
R0100	0 k€	54 k€
R0150	0 k€	82 k€
R0160	0 k€	49 k€
R0170	0 k€	45 k€
R0180	7 k€	179 k€
R0190	18 k€	79 k€
R0200	26 k€	115 k€
R0210	30 k€	128 k€
R0220	43 k€	115 k€
R0230	115 k€	142 k€
R0240	202 k€	214 k€
R0250	4 265 k€	4 265 k€
Total	R0260 4 706 k€	5 634 k€

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement											
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310
Précédentes	R0100												2 072 k€
N-10	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	7 k€	-1 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 324 k€	
N-9	R0160	0 k€	0 k€	4 k€	22 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 146 k€		
N-8	R0170	0 k€	13 k€	2 k€	3 k€	2 k€	3 k€	3 k€	2 k€	2 111 k€			
N-7	R0180	67 k€	42 k€	21 k€	-6 k€	-1 k€	0 k€	0 k€	2 711 k€				
N-6	R0190	53 k€	7 k€	-1 k€	-3 k€	0 k€	-143 k€	3 518 k€					
N-5	R0200	42 k€	10 k€	0 k€	-3 k€	0 k€	4 172 k€						
N-4	R0210	93 k€	39 k€	71 k€	57 k€	4 475 k€							
N-3	R0220	57 k€	40 k€	37 k€	4 751 k€								
N-2	R0230	26 k€	129 k€	4 856 k€									
N-1	R0240	120 k€	5 795 k€										
N	R0250	8 993 k€											

	Pour l'année en cours
	C0170
R0100	1 552 k€
R0150	1 786 k€
R0160	1 694 k€
R0170	1 710 k€
R0180	2 252 k€
R0190	2 994 k€
R0200	3 635 k€
R0210	3 990 k€
R0220	4 329 k€
R0230	4 518 k€
R0240	5 495 k€
R0250	8 701 k€
Total	R0260 43 844 k€

Annexe I
S.17.01.02
Sinistres en non-vie

Total Activité en non-vie

Année d'accident

20010	12 - 12 and 24 Miscellaneous financial loss
-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Précédentes	R0100											
N-10	R0150											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240	614 k€	828 k€									
N	R0250	523 k€										

	Pour l'année en cours	Somme des années
	C0170	C0180
R0100		
R0150		
R0160		
R0170		
R0180		
R0190		
R0200		
R0210		
R0220		
R0230		
R0240	828 k€	1 442 k€
R0250	523 k€	523 k€
Total	1 351 k€	1 965 k€

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310
Précédentes	R0100											
N-10	R0150											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230			70 k€								
N-1	R0240	1 476 k€	665 k€									
N	R0250	2 324 k€										

	Pour l'année en cours
	C0170
R0100	
R0150	
R0160	
R0170	
R0180	
R0190	
R0200	
R0210	
R0220	
R0230	65 k€
R0240	630 k€
R0250	2 248 k€
Total	2 944 k€

Annex I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 455 k€	3 455 k€		0 k€	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	6 601 k€	6 601 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	10 056 k€	10 056 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96,	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€			0 k€	0 k€

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	10 056 k€	10 056 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	10 056 k€	10 056 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	10 056 k€	10 056 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	10 056 k€	10 056 k€	0 k€	0 k€	
Capital de solvabilité requis	R0580	6 100 k€				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	165%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	251%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	10 056 k€	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 455 k€	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€	
Réserve de réconciliation	R0760	6 601 k€	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0 k€	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0 k€	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futu	R0790	0 k€	

Annex I

S.25.01.01

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Capital de solvabilité requis net
		C0030	C0040
Risque de marché	R0010	1 060 k€	1 060 k€
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 613 k€	2 613 k€
Risque de souscription en vie	R0030	0 k€	0 k€
Risque de souscription en santé	R0040	0 k€	0 k€
Risque de souscription en non-vie	R0050	2 876 k€	2 876 k€
Diversification	R0060	-1 387 k€	-1 387 k€
Risque lié aux immobilisations incertaines	R0070	0 k€	0 k€
Capital de solvabilité requis de l'ensemble	R0100	5 162 k€	5 162 k€

Calcul du Capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 549 k€
Capacité d'absorption des pertes	R0140	0 k€
Capacité d'absorption des impôts	R0150	-611 k€
Capital requis pour les activités exclues	R0160	0 k€
Capital de solvabilité requis à l'actif	R0200	6 100 k€
Exigences de capital supplémentaires	R0210	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0220	6 100 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-modèle	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'actif	R0440	0 k€

Annex I

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activités d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

	C0010
RésultatMCR _{NL}	717 k€

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020 0 k€	0 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030 0 k€	0 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040 0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050 0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060 0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070 0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080 2 296 k€	2 411 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090 1 078 k€	438 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100 0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110 0 k€	0 k€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120 0 k€	0 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130 219 k€	913 k€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140 0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150 0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160 0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170 0 k€	0 k€

	C0040
RésultatMCR _L	0 k€

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210 0 k€	0 k€
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220 0 k€	0 k€
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230 0 k€	0 k€
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240 0 k€	0 k€
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250 0 k€	0 k€

	C0070
MCR linéaire	R0300 717 k€
Capital de solvabilité requis	R0310 6 100 k€
Plafond du MCR	R0320 2 745 k€
Plancher du MCR	R0330 1 525 k€
MCR combiné	R0340 1 525 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350 4 000 k€

Minimum de capital requis	R0400 4 000 k€
----------------------------------	-----------------------